

**DECLARATION □ de CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE**

ou □ d'OUVERTURE d'un ETABLISSEMENT SECONDAIRE

ou □ d'OUVERTURE d'une SUCCURSALE d'une personne morale ETRANGERE  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LUBUMBASHI JUIN 2017**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE****LUBUMBASHI**

- 1 DENOMINATION:** ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL  
**2 NOM COMMERCIAL:** ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL SIGLE: EPIC SARL  
**3 ADRESSE DU SIEGE SOCIAL:** N° 02, AVENUE KAPENDA COIN MOERO (bâtiment Yamba, 1<sup>er</sup> étage), QUARTIER MAKUTANO, COMMUNE ET VILLE DE LUBUMBASHI, PROVINCE DU HAUT-KATANGA, EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.  
**4 ADRESSE DU SIEGE D'EXPLOITATION:** N° 13, AVENUE CIRCULAIRE, QUARTIER UNIKAM, COMMUNE KAMINA, VILLE DE KAMINA, PROVINCE DU HAUT-LOMAMI, EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.  
**5 FORME JURIDIQUE:** Société à Responsabilité Limitée,  
**CAPITAL SOCIAL:** 25.000 USD, DONT NUMERAIRES: 25.000 USD, DONT EN NATURE: Néant  
**DUREE:** 99 Années entières et consécutives .

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET AUX ETABLISSEMENTS**

- 6 ACTIVITE:** La Société a pour objet : Génie civil et rural, les fournitures diverses, les impressions de plans appliqués à l'ordinateur, élevage, agriculture, pharmacie, activités sanitaires, activités éducationnelles, formation professionnelle, restaurant, hygiène, assainissement, transport, logistique, consulting informatique, communication et la scierie. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
- 7 Date de début:** 21 Juin 2017, **Nbre de salariés prévus:** -

**ASSOCIES (\*)**

- 8 (\*)** La totalité des renseignements relatifs à ces associés doit IMPERATIVEMENT figurer sur le formulaire complémentaires M.o Bis annexé.  
**RESUME DES INFORMATIONS:**

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE
Monsieur NSHIMBA WA NUMBI Raffin	19/05/1980	à Kamina	De nationalité Congolaise, résidant au n°17, Avenue Auditeur Guy, Q/ Industriel, C/ de Kamina, Ville de Kamina, P/ du Haut-Lomami;
Mademoiselle NUMBI NDALAMBA Sylvie	28/02/2003	à Kamina	De nationalité Congolaise, résidant au n°17, Avenue Auditeur Guy, Quartier Industriel, Commune de Kamina, Ville de Kamina, Province du Haut-Lomami;
Monsieur MANDE KILOMBO Jacques	08/08/2008	à Lubumbashi	De nationalité congolaise, mineur d'âge, résidant au n°06, Avenue Tulipier, Quartier Bel-Air, Commune Kampemba à Lubumbashi, représenté par son père Monsieur NSHIMBA WA NUMBI Raffin;
Monsieur NSHIMBA MULEYA Israël	30/06/2009	à Lubumbashi	De nationalité congolaise, mineur d'âge, résidant au n°06, Avenue Tulipier, Quartier Bel-Air, Commune Kampemba à Lubumbashi, représenté par son père Monsieur NSHIMBA WA NUMBI Raffin;
Mademoiselle NGONGO NSHIMBA Israëlla	30/06/2009	à Lubumbashi	De nationalité congolaise, mineure d'âge, résidant au n°06, Avenue Tulipier, Quartier Bel-Air, Commune Kampemba à Lubumbashi, représentée par son père Monsieur NSHIMBA WA NUMBI Raffin;

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DIRIGEANTS (\*) (\*\*)**

- 9 (\*)** Concerne les Gérants, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la personne morale

**(\*\*) Les renseignements ne pouvant figurer ci-dessous doivent IMPERATIVEMENT être reportés sur le formulaire M.o Bis annexé.**

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION(**)
Monsieur NSHIMBA WA NUMBI Raffin	19/05/1980	à Kamina	De nationalité Congolaise, résidant au n°17, Avenue Auditeur Guy, Quartier Industriel, Commune de Kamina, Ville de Kamina, Province du Haut-Lomami;	Gérant

(\*\*\*) Préciser: Gérant, PDG, Administrateur, Associé

**COMMISSAIRES AUX COMPTES****10**

NOM	PRENOM	DATE LIEU DE NAISS.	ADRESSE	FONCTION
				TITULAIRE

LE SOUSSIGNE NSHIMBA WA NUMBI Raffin, Gérant de la société

demande à ce que la présente constitue  DEMANDE D'IMMATRICULATION AU R.C.C.M.

Fait, à Lubumbashi,

Le 21 Juin 2017

Signature :

- 11 La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte Uniforme sur le Droit commercial général a été vérifiée par le Greffier Divisionnaire a.i soussigné qui a procédé à l'inscription le 21 Juin 2017, sous le NUMERO CDT/CSH/CCM/TY-B-6112.**



G. C. S. R.



VILLE DE LUBUMBASHI  
COMMUNE LUBUMBASHI

## AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE OU INDUSTRIELLE (Demande d'Ouverture)

Conformément à l'Ordonnance - loi n°18/004 du 13/03/2018 fixant la nomenclature des Impôts, Droits, Taxes et Aredavances des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, ainsi que les modalités de leur répartition.

Nom et Post-nom de l'exploitant : EPIC SARL

Genre d'activité : GENIE ET CONSTRUCTION

Dénomination : EPIC SARL

Adresse : 02 AVENUE KAPENDA COMM MAFUA

NB: La présente autorisation est renouvelable après trois (3) ans.

Fait à Lubumbashi, le 29/05/2024

Signature de l'exploitant



LE BOURGMESTRE





MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

République Démocratique du Congo  
Ministère de l'Economie Nationale

Kinshasa, le 05/10/2023

## IDENTIFICATION NATIONALE

STE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAISE SARL

02 KAPENDA COIN MOERO BATIMENT YAMBÀ 1er ETAGE Q/MAKUTANO C/LUBUMBASHI

**05-F4300-N05077F**

Messieurs,

Par application de l'Ordonnance n°73/236 du 13 août 1973 portant institution  
D'un numéro national d'identification, il a été décidé de vous attribuer le numéro

Ce numéro annule et remplace tous les numéros d'identification qui vous avaient été attribués précédemment.

Désormais il devra figurer sur les entêtes des lettres, factures, reçus, quittances, déclarations, actes et autres pièces produits dans le cadre de vos relations  
Avec les services et entreprises des secteurs public et privé.

Si vous recevez d'autres lettres semblables à celle-ci, ou si vous constatez une erreur ou une omission dans les renseignements ci-dessous, veuillez en avertir  
Le Secrétaire Général à l'Economie Nationale, B.P. 8.500 Kinshasa 1.

Veuillez également lui communiquer le plus tôt possible toute modification qui intervientrait dans ces renseignements.

### INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Raison sociale : STE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAISE SARL  
Date de Création : 21/06/2017  
N° R.C.C.M : LSH/RCCM/17-B-6112  
Localité R.C.C.M : LUBUMBASHI  
Numéro B.P. :  
Localité B.P. :

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Adresse : 02 KAPENDA COIN MOERO BATIMENT YAMBÀ 1er ETAGE Q/MAKUTANO C/LUBUMBASHI  
Secteur d'Activité : GENIE CIVIL ET RURAL, LES FOURTURES DIVERSES LES IMPRESSION DE PLANS APPLIQUES  
Résident au Congo : 1  
Forme Juridique : SARL  
Nationalité : CONGO. RD  
Date effet : 05/10/2023

POUR LE MINISTRE  
Célestin TWITE YAMWEMBO  
Secrétaire Général

Kinshasa, le

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES FINANCES



N°11/02009659M/DGI/DIRAF/DIGR/IM/2023

DIRECTION DE L'ASSIETTE FISCALE

Objet : Notification du Numéro Impôt  
A2327314Q

A la Société

ENTREPRISE DE PROMOTION DES  
INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL

EPIC SARL

02 AV KAPENDA COIN MOERO Q/  
MAKUTANO C/LUBUMBASHI

KATANGA

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en application des dispositions de la Circulaire Ministérielle n°002/CAB/MIN/FINANCES/2006 du 20 juin 2006 relative à l'exécution du Décret n°03/012 du 18 juillet 2003 portant institution d'un Numéro Impôt, vous êtes désormais identifiés sous le Numéro Impôt A2327314Q.

A cet effet, j'appelle votre attention sur l'obligation légale d'afficher ledit numéro aussi bien sur toute correspondance avec l'Administration Fiscale que sur tout facturier ou autre document émis en tenant lieu.

Par conséquent, tout autre Numéro Impôt vous attribué antérieurement est définitivement désactivé, et conformément à la répartition des compétences entre services gestionnaires, la gestion de votre dossier fiscal relève de la compétence de : CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI

considération distinguée.

-Télé-DGI  
-DGA Tous  
-Inra Coors  
-Directeur Provincial du KATANGA

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma

Emmanuel BAKANYIZE BIRHALI

Directeur





**ONEM**  
Office National de l'Emploi

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI  
17, Avenue de la Gombe C/Gombe  
onem\_rdc@yahoo.fr / onemrec@gmail.com



GUICHET UNIQUE DE CREATION D'ENTREPRISE

482, avenue de la Science, Kinshasa-Gombe  
guce@guichetunique.cd

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ET DE DECLARATION D'EMBAUCHE

N° ONEM/DG/DIREC/GU/13543/2023

Nous soussignés, atteste par la présente que l'Employeur ENTREPRISE  
**DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL**,  
déclarant l'effectif 5 dont 5 national(aux) et 0 étranger(s), est immatriculé  
à l'Office National de l'Emploi sous le numéro 028101C22.

le 01/11/2023

Directeur de Recouvrement  
A handwritten signature in blue ink.



Directeur Général  
A handwritten signature in blue ink.

Dr. KIKUDI HELIAN Angélique



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Une sécurité pour aujourd'hui et demain

## CERTIFICAT D'AFFILIATION

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifie que l'Employeur désigné ci-après est affilié sous le

NUMERO :1019896000

à reproduire sur toute correspondance et  
tout document adressé à la CNSS

DENOMINATION OU RAISON SOCIALE : ENTREPRISE DE PROMOTION DES  
INVESTISSEMENTS CONGOLAIS sarl  
ABREVIATION (SIGLE) : EPIC  
CENTRE DE GESTION : DIRECTION URBAINE KINSHASA NORD

Kinshasa, le 28/12/2023

Le Directeur Général

Charles MUDIAY KAZADI

\* Note : Le Certificat d'Affiliation est gratuit.



DIRECTION GENERALE

Kinshasa, le 01/11/2023

N/Réf : DG/DF/DIREC/GU/11736/2023

ENTREPRISE DE PROMOTION DES  
INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL

02 Av. Kapenda, Q/Makutano,  
C/Lubumbashi, V/ Lubumbashi, P/Haut-katanga

A Lubumbashi/Lubumbashi

Concerne : Transmission Certificat d'Immatriculation à l'INPP.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe le certificat d'immatriculation de votre entreprise à l'INPP sous le numéro 112961,00.

A cet effet, nous attirons votre attention sur un ensemble d'obligations auxquelles vous êtes désormais soumis, notamment :

1. Rappeler ce numéro, dans toute correspondance ou tout document à adresser à l'INPP.
2. Souscrire une déclaration mensuelle des rémunérations et y joindre l'ensemble des éléments des rémunérations.
3. Verser la cotisation y relative dans les dix jours qui suivent le mois au cours duquel les rémunérations sont dues.
4. Informer l'Administration de l'INPP de tout changement d'adresse physique, toute suspension ou cessation d'activités.
5. Se soumettre aux contrôles périodiques initiés par l'INPP et répondre dans le délai à ses demandes de renseignements sur tous les documents contenant des éléments des rémunérations.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur de Recouvrement,

Delou MULUMBA NGINDU

Le Directeur Financier a.i.

Cosman MVUKALEM.

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**PROVINCE DU LUALABA**



*Ministère des Infrastructures et Travaux Publics*  
**DIVISION PROVINCIALE DES INFRASTRUCTURES ET  
TRAVAUX PUBLICS**

**ATTESTATION TENANT LIEU D'ENREGISTREMENT A L'AGREEMENT**

Je soussigné Ir Bovic MULE MUBAMBE, Chef de Division ai des Infrastructures et Travaux Publics du Lualaba à Kolwezi, atteste avoir examiné le dossier de l'Entreprise **DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL**

**Qualité : PERSONNE MORALE** Dénomination : **ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL**  
Adresse du Siège : **02, AV. KAPENDA COIN MOERO, QUARTIER MAKUTANO, COMMUNE DE LUBUMBASHI, PROVINCE HAUT-KATANGA**

Numéro Id. Nat : **05-F4300-N05077F**

RCCM : **CD/LSH/RCCM/17-B-6112**

NoIMPOT : **A2327314Q**

Résidence : **02, AV. KAPENDA COIN MOERO, QUARTIER MAKUTANO, COMMUNE DE LUBUMBASHI, VILLE DE LUBUMBASHI, PROVINCE HAUT-KATANGA**

Secteur d'activité : **GENIE-CIVIL, CONSTRUCTION METALLIQUE, PEINTURE INDUSTRIELLE, INSTALLATION ELECTRIQUE, ATELIER DE Soudure, MAINTENANCE MECHANIQUE, BUREAU D'ETUDES, ASSAINISSEMENT DU MILIEU, LOCATION MAIN - D'OEUVRE, FOURNITURE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DES EQUIPEMENTS, ELECTRICITE INDUSTRIELLE, CHAUDRONNERIE ET DIVERS TRAVAUX.**

Est enregistrée sous numéro : **ITP/LBA/BC/02/056/2024**

Catégorie **C (CONSTRUCTION)**

Validité **3 ans** à dater du 03 Mai 2024 au 03 Mai 2027.

Fait à Kolwezi, le 03/05/2024

**LE CHEF DE DIVISION PROVINCIALE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS, ai**



**Ir Bovic MULE MUBAMBE**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**MINISTERE DES FINANCES**



Direction Provinciale  
du Katanga  
NIF A0707219F  
Le Directeur

Lubumbashi, le 08 FEV 2024

N° 20.01/0252/DGI/DPI/DIVAF/AN/KAT/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Général des Impôts
- Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé des Questions Fiscales et des Réformes
- Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé des Questions Administratives et Financières
- Monsieur l'Inspecteur-Cordonnateur
- Monsieur le Directeur - Chef de Service de l'Assiette Fiscale  
(Tous) à KINSHASA/GOMBE
- Monsieur l'Inspecteur-Chef de Pool
- Madame le Chef de Division Assiette Fiscale
- Monsieur le Chef de Division Recouvrement
- Monsieur le Chef de Centre des Impôts de Lubumbashi "CDI-L"
- Monsieur le Chef de Centre d'Impôts Synthétiques de Lubumbashi  
(Tous) à LUBUMBASHI

Objet : Accusé de réception  
Votre demande d'assujettissement  
à la TVA par option  
Doss: STE "EPIC SARL"  
NIF: A2327314Q

A la Société ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS SARL  
02, Av. Kapenda/Moero Q/Makutano  
Commune de Lubumbashi  
Tel: +243 851528254  
à LUBUMBASHI

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre sans numéro de référence du 5 janvier 2024, relative à l'assujettissement à la TVA par option, et vous en remercie.

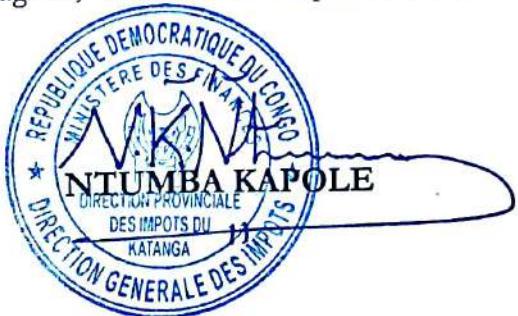
A l'issue de l'examen de votre dossier fiscal, votre demande est acceptée et l'assujettissement sollicité vous est accordé, conformément aux prescrits de l'Arrêté Ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2016/008 du 26 janvier fixant les modalités d'assujettissement à la TVA.

A cet effet, vous êtes informé que cette option doit s'exécuter dans le strict respect des dispositions légales qui obligent le contribuable à tenir une comptabilité régulière conformément au système comptable OHADA, à délivrer les factures ou les documents tenant lieu conformément à la législation en vigueur, et à respecter les obligations déclaratives et de paiement. Il convient aussi de retenir que votre assujettissement à la TVA prend effet le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit celui de l'acceptation conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel précité, rappelées par la Note de Service n° 01/064/DGI/DG/CR/GM/2016 du 10 mars 2016 et vous place ipso facto, à la date susmentionnée, sous gestion du Centre des Impôts de Lubumbashi.

...../.....

Ainsi, le Chef de Centre des Impôts de Lubumbashi qui me lit en copie est chargé de vous délivrer la lettre de prise en charge ainsi que l'avis d'assujettissement à la TVA en attendant la Note de Service consacrant votre transfert à cette structure.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée



**Bénéficiaire :** Province du Haut-Lomami, Av. Mgr Malunga, 03, Ville de Kamina/Kamina, République Démocratique du Congo

**Date :** 20/12/2024

**Garantie de bonne exécution numéro : Gar/rbl/2024/3695**

Nous avons été informés que **Entreprise de Promotion des Investissements Congolais, EPIC SARL** ci-après dénommé « l'Entrepreneur » a conclu avec vous le Marché numéro **N°3072/008/CAB/GP/HL/BMM/2024** en date du 25 Octobre 2024 pour l'exécution de la construction des infrastructures scolaires dans le Territoire de BUKAMA LOT4 et LOT7 ci-après dénommé « le Marché ».

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Maître d'ouvrage, nous **RAWBANK SA**, dont le siège social est établi à Kinshasa (RDC), N°12/66, Croisement des Avenues Katanga et Colonel Lukusa, Commune de la Gombe, attestons par la présente que **l'Entreprise de Promotion des Investissements Congolais** en sigle « **EPIC SARL** », client n°**01059079** est titulaire du compte n° **05100-05134-01059079001-05/USD** en nos livres depuis le 20 mai 2024.

Nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite du montant de la garantie qui s'élève à l'équivalent en Francs Congolais de 40.000 \$ (Quarante mille dollars américains). Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le 23<sup>e</sup> jour du mois de Mars 2025, et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la chambre de commerce internationale relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458 à l'exception de leur article 15(a) dont l'application est expressément écartée.

Fait à Lubumbashi, le 20/12/2024

**Pour la RAWBANSK SA**

**Sanjay SAWANT**  
Directeur d'Agence



**Arnaud COUPE**  
Directeur Régional



**RAWBANK**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, Constituée par acte notarié du 13 mai 2001 - Capital social : FC 143.684.731.209 / équivalent à USD 122.379.238.

Siège social : 12/66 , Croisement des avenues Katanga et Colonel Lukusa - Kinshasa/Gombe - B.P.2499 kin 1 - R.D.C

RCCM N°CD/KIN/RCCM/14-B-2385 - N° ID.NAT. 01-K6500-N39036T - N° BCC: 5100 - N° Impôt: A0700225D

Tél.:(00243) (0) 99 601 63 00 - (0) 99 601 63 05 - Appels gratuits : 4488 - Fax: (00334) 89 240 204 - (00334) 89 240 205

E-mail : contact@rawbank.cd - swift code : RAWBCDKI

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

**Identifiant national de compte bancaire - RIB**

Banque	Agence	Compte	Cle
05100	05134	01059079001	05

**Domiciliation**

RAWBANK

ESE DE PROMOT DES INVEST CONGO

BIC (bank identifier code)

RAWBCDKI

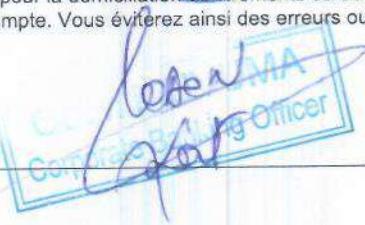
**Domiciliation**

RAWBANK

KOLWEZI  
011 KOLWEZI  
REP DEM CONGO**Titulaire du compte (Account Owner)**ESE DE PROMOT DES INVEST CONGOLAIS  
02 AVENUE KAPENDA  
QUARTIER MAKUTANO  
COMMUNE LUBUMBASHI  
LUBUMBASHI HAUT KATANGA  
REP DEM CONGO

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements sur votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.

Partie réservée au destinataire du relevé





## ANALYSE FINANCIERE DU BILAN EPIC SARL AU 31/12/2023

### 1. FONDS DE ROULEMENT

FR= Capitaux permanents – Actifs Immobilisés

$$FR = 132\,837 \text{ USD} - 52\,555 \text{ USD} = \mathbf{80\,282 \text{ USD}}$$

L'analyse de ce fonds de roulement permet de constater que EPIC SARL est solvable. Les capitaux permanents sont disponibles pour le financement des besoins d'exploitation

### 2. RENTABILITE FINACIERE

Rentabilité Financière = (Résultat Net / capitaux propres) \*100

$$\frac{90\,732}{132\,837} * 100 = 68,3\%$$

### 3. LIQUIDITE GENERAL

Le ratio de liquidité générale d'une entreprise est un indicateur de la capacité de l'entreprise de pouvoir honorer ses charges grâce à la totalité de son actif circulant. Si ce ratio est supérieur à 1. Alors on peut concilier que l'entreprise est solvable.

Pour ce qui est du cas de EPIC SARL, jusqu'à maintenant nous nous pouvons déterminer cette ration puisque l'entité offre les offres et n'a pas de stock circulant pour le moment.

Le tableau synoptique des ratios d'analyse financière de EPIC SARL de l'Exercice 2023.

N°	Nature du Ratio	Ratio	Seuil Requis	Observation
1	Fonds de roulement	<b>80 282 USD</b>	Financements des besoins par les capitaux permanents	Disponibilités des capitaux permanents
2	Rentabilité financière	68,3%	5%	Satisfaisante
3	Liquidité générale	0		

Fait à Goma le 27 /07/2024



EPIC SARL	Bilan actif	N° Siret A2327314Q
Kamina-RDC	NAF (APE)	
02 Kapenda Q/Makutano	N° Identifiant 05-F4300-N05077F	Période du 01/01/23
	au 31/12/23	Tenue de compte : \$

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 29/07/24

à 23:20:36

Page :

1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>AA. CHARGES IMMOBILISEES</b>				
AX Frais d'établissement				
AY Charges à répartir				
AC Primes de remboursement des obligt				
<b>AD. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
AE Frais de recherche et de développement	4 500,00	6 254,00	-1 754,00	300,00
AF Brevet, Licences, Logiciels	300,00	2 654,00	-2 354,00	300,00
Logiciel Gestion de Stock	21310200000000	100,00	100,00	100,00
Logiciel sage100 i7	21310300000000	200,00	200,00	200,00
Amort/ Ordinateur HP	28120500000000		1 084,00	-1 084,00
Amort/Retroprojecteur	28120600000000		150,00	-150,00
Amm Groupe Electrogen	28120700000000		1 200,00	-1 200,00
Amm Imprimante LASER JET	28120800000000		120,00	-120,00
Amort Logiciel Sage et Gestion Stoc	28131020000000		100,00	-100,00
AG Fonds commercial	4 200,00	3 600,00	600,00	
Garentie Locative	21601000000000	4 200,00	4 200,00	
Amort/Loyer	28160000000000		3 600,00	-3 600,00
AH Autres immobilisat incorporelles				
<b>AI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
AJ Terrains	46 305,00	2 629,00	43 676,00	31 760,00
Concession porcherie	22310100000000	1 500,00	300,00	1 200,00
Amm Concession Porcherie	28201000000000		1 500,00	1 500,00
AK Bâtiments				
Batiment Administratif Construit	23110100000000	25 000,00	1 670,00	23 330,00
Amort/Bâtiments Administratif	28311010000000	25 000,00	1 670,00	25 000,00
AL Installations et agencements				
AM Matériel				
Table Bureau	24110100000000	11 205,00	419,00	10 786,00
Table de Reunion	24110200000000	2 595,00		2 595,00
Table de Conference Reunion	24110210000000	300,00		300,00
Armoire Metalique de Bureau	24110300000000	1 200,00		1 200,00
Retropjecteur	24110400000000	250,00		250,00
Groupe Electro Astra 3.5 KVA	24110500000000	750,00		750,00
Niveau Lunette Bosh	24110520000000	400,00		400,00
Les Chaise plastiques	24110600000000	1 000,00		1 000,00
Ordinateurs HP	24420100000000	225,00		225,00
Imprimante Jet LASER Couleur	24420200000000	600,00		600,00
Batterie Allimentation 90 A	24420300000000	135,00		135,00
Citerne d'eau 500ml	24420400000000	500,00		500,00
Amort/Table de Bureau	28410100000000		419,00	-419,00
AN Matériel de transport				
Moto Boxer	24510100000000	8 600,00	240,00	8 360,00
Voiture Nissan XTREL	24510200000000	1 200,00		1 200,00
Amort/ Moto Boxer	28451010000000	7 400,00		7 400,00
<b>AP. AVANCES &amp; ACPTES VERSES SUR IMM</b>	1 750,00		1 750,00	
AP Avance et acompt versé sur immob			1 750,00	
Groupe Elect King 8.5KWA	25110510000000	1 750,00		1 750,00
<b>AQ. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				


  
**M. MAHESHE Clophas**  
 Expert - Comptable Assermenté  
 ONEC/EC/19/0050  
 NIE: 132832616-E  
 Tel: +243 83 047 984  
 cleomaheshe@gmail.com

EPIC SARL	<b>Bilan actif</b>	N° Siret A2327314Q
Kamina-RDC	NAF (APE)	
02 Kapenda Q/Makutano	N° Identifiant 05-F4300-N05077F	Période du 01/01/23
	au 31/12/23	Tenue de compte : \$

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 29/07/24

à 23:20:36

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222

AR Titres de participation				
AS Autres immobilisations financière				
<b>AZ. TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>52 555,00</b>	<b>8 883,00</b>	<b>43 672,00</b>	<b>32 060,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
BA Actif circulant H.A.O				
<b>BB STOCKS</b>				
BC Marchandises				
BD Matières premières et autres app				
BE En-cours				
BF Produits fabriqués				
<b>BG. CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>				
BH Fournisseurs, avances versées				
BI Clients				
BJ Autres créances				
<b>BK. TOTAL ACTIF CIRCULANT(II)</b>	<b>89 165,00</b>		<b>89 165,00</b>	
<b>TRESORERIE- ACTIF</b>				
BQ Titres de placement				
BR Valeurs à encaisser				
BS Banques, chèques postaux caisse				
E-BCDC Kamina USD	5215030000000	89 165,00	89 165,00	89 165,00
Caisse Siège	5712010000000	87 630,00	87 630,00	87 630,00
		1 535,00	1 535,00	1 535,00
<b>BT. TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)</b>	<b>89 165,00</b>		<b>89 165,00</b>	
BU Ecarts de conversion- Actif (IV)				
(Perte probable de change)				
<b>BZ TOTAL GENERAL(I+II+III+IV)</b>	<b>141 720,00</b>	<b>8 883,00</b>	<b>132 837,00</b>	<b>32 060,00</b>



EPIC SARL	Bilan passif	N° Siret NAF (APE)	A2327314Q
Kamina-RDC		N° Identifiant	05-F4300-N05077F
02 Kapenda Q/Makutano	Document fin d'exercice	Période du	01/01/23
		au	31/12/23
		Tenue de compte :	\$

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 29/07/24

à 23:20:36

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311222

<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOUR. ASSIMI</b>				
<b>CA. CAPITAL</b>				
CA Capital			42 105,00	32 060,00
Capital Social	1010000000000		42 105,00	32 060,00
Operations Courantes apport	1042000000000		36 560,00	32 060,00
CB Actionnaires capital non appelé			5 545,00	
<b>CC. PRIMES ET RESERVES</b>				
CD Prime d'apport,d'émiss°,de fus°				
CE Ecarts de réévaluation				
CF Réserves indisponibles				
CG Réserves libres				
CH Report à nouveau +ou-				
<b>CI. RESULTAT NET</b>				
CI Rés. net de l'exercice (B+ou P-)			90 732,00	90 732,00
<b>CK. AUTRES CAPITAUX PROPRES</b>				
CL Subventions d'investissement				
CM Provi réglement et fonds assimilé				
<b>CP. TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>			132 837,00	32 060,00
<b>DETTES FINANC.&amp; RESSOUR. ASSIMILEES</b>				
DA Emprunts				
DB Dettes de C-bail et contrats ass				
DC Dettes financières diverses				
DD Prov financière pr risque et charg				
<b>DF. TOTAL DETTES FINANCIERES (II)</b>				
<b>DG. TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)</b>				
<b>PASSIF CIRCULANT</b>				
DH Dtes circ. et ress assi H.A.O				
DI Clients, avances reçues				
DJ Fournisseurs d'exploitation				
DK Dettes fiscales				
DL Dettes sociales				
DM Autres dettes				
DN Risques provisionnés				
<b>DP. TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>				
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>				
DQ Banque, Crédits d'escompte				
DR Banques, crédits de trésorerie				
DS. Banques Découvert				
<b>DT. TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)</b>				
DV Ecarts de conversion-Passif (V)				
(Gain de change probable)				
<b>DZ. TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>			132 837,00	32 060,00



EPIC SARL	<b>Compte de résultat</b>	N° Siret A2327314Q
Kamina-RDC		NAF (APE)
02 Kapenda Q/Makutano	Document fin d'exercice	N° Identifiant 05-F4300-N05077F
		Période du 01/01/23
		au 31/12/23
		Tenue de compte : \$

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 29/07/24

à 23:20:36

Page :

1

Détail des postes			Au 311223	Au 311222

<b>CHARGES</b>				
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>				
RA Achats de marchandises				-68 618,00
RB Variation de stocks (-ou+)				
RC Achats de matière 1re et four lié				
RD Variation de stocks (-ou+)				
RE Autres achats				
Achats Eau Electricité Gaz	6041040000000			-22 950,00
Achats Carburant et Lubrifiant	6042101000000			-1 500,00
Produits d'entretiens Tenue	6043000000000			-1 050,00
Produits Veterinaire	6043010000000			-2 400,00
Semences Agricoles	6043020000000			-6 000,00
Achats Fournitures bureau	6047010000000			-3 000,00
Materiel de Netoyage Locaux	6055010000000			-7 950,00
RH Variation de stocks (-ou+)				-1 050,00
RI Transports				
Autres transports	6183020000000			-3 300,00
RJ Services extérieurs				
Communication Mobile	6288010000000			-3 300,00
Abonnement Canal plus	6288030000000			-1 110,00
RK Impôts et taxes				
Autres Impôts et Taxes directs	6418250000000			-870,00
RL Autres Charges				
Autres charges diverses	6588000000000			-240,00
RP Charges de personnel				
Salaire des agents	6611010000000			-1 500,00
Soins medicaux	6684010000000			-1 500,00
RS Dotations aux amort. et aux prov				-7 500,00
Dot.Amort.Charges imm Corporelles	6811000000000			-7 500,00
Dot.Amort.Immob.Incorp Loyer	6812010000000			-23 375,00
<b>RW. TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>				-68 618,00
<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>				
SA Frais financiers				
SC Pertes de change				
SD Dotations aux amort. et aux prov				
<b>SF. TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES (HAO)</b>				
SK Valeurs cibles cession d'immobilisés				
SI Charges HAO				
SM Dotations HAO				
<b>SO. TOTAL CHARGES HAO</b>				
<b>PARTICIPATION DES TRAV. ET IMPOTS</b>				
SQ Participation des travailleurs				
SR Impôts sur le résultat				
<b>SS. TOTAL PARTICIPATION &amp; IMPOTS</b>				
<b>ST. TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>				-68 618,00
<b>PRODUITS</b>				
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>				
TA Ventes de marchandises				
TC Ventes de produits fabriqués				159 350,00


  
**M. MAHESHE Clophas**  
 Expert - Comptable Agréé  
 ONECIEP 019.0050  
 NIF: A1022616 E  
 Tél: +243 047 934  
 cleomaheshe@gmail.com

EPIC SARL	<b>Compte de résultat</b>	N° Siret NAF (APE)	A2327314Q
Kamina-RDC		N° Identifiant	05-F4300-N05077F
02 Kapenda Q/Makutano	Document fin d'exercice	Période du	01/01/23
		au	31/12/23
		Tenue de compte :	\$

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 29/07/24

à 23:20:36

Page :

2

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
TD Travaux, services vendus Vente Services Generaux	70611000000000		159 350,00 159 350,00	

TE Prod° stockée (ou destocge)+ou-				
TF Production immobilisée				
TH Produits accessoires				
TK Subventions d'exploitation				
TL Autres produits				
TS. Reprises de provisions				
TT Transferts de charges				
<b>TW. TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>159 350,00</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
UA Revenus financiers				
UC Gains de change				
UD Reprise de provision				
UE Transferts de charges				
<b>UF. TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>				
<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>				
UK Produits des cessions d'immob.				
UL Produits H.A.O.				
Reprises H.A.O.				
UN Transferts de charges				
<b>UO. TOTAL DES PRODUITS HAO</b>				
<b>UZ. RESULTAT NET</b>			<b>90 732,00</b>	
UZ. Résultat net de la période			90 732,00	



EPIC SARL

Kamina-RDC

02 Kapenda Q/Makutano

**Soldes intermédiaires**

N° Siret A2327314Q

NAF (APE)

N° Identifiant 05-F4300-N05077F

Période du 01/01/23

au 31/12/23

Tenue de compte : \$

Document fin d'exercice

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 29/07/24

à 23:20:36

Page :

1

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
-------------------	--	--	-----------	-----------

<b>Chiffre d'affaires</b>				
Chiffre d'affaires			159 350,00	
Vente Services Generaux	70611000000000		159 350,00	
Variation du stock de production	-		159 350,00	
<b>Consommation</b>				-22 950,00
Achats consommés				-22 950,00
Achats Eau Electricité Gaz	60410400000000			-1 500,00
Achats Carburant et Lubrifiant	60421010000000			-1 050,00
Produits d'entretiens Tenue	60430000000000			-2 400,00
Produits Veterinaire	60430100000000			-6 000,00
Semences Agricoles	60430200000000			-3 000,00
Achats Fournitures bureau	60470100000000			-7 950,00
Materiel de Nettoyage Locaux	60550100000000			-1 050,00
Variation du stock	-			
<b>Marge sur matière ou commerciale</b>				136 400,00
Services extérieurs				-3 300,00
Autres transports	61830200000000			-3 300,00
Autres services extérieurs	-			-1 110,00
Communication Mobile	62880100000000			-870,00
Abonnement Canal plus	62880300000000			-240,00
Transfert de consommations	-			
<b>Valeur ajoutée</b>				131 990,00
Impôt, taxes & versements assi.				
Charges de personnel				-1 500,00
Autres Impôts et Taxes directs	64182500000000			-1 500,00
Subventions d'exploitation	-			
Transf. de charges d'exploitation	-			
<b>Excédent brut d'exploitation</b>				130 490,00
Autres charges de gestion courante				-7 500,00
Autres charges diverses	65880000000000			-7 500,00
Autr. produits de gestion courante	-			
Charg. exceptionn. sur opér.gest.	-			
Produits exceptionnels/opér. gest.	-			
Prov. à caract. de charg. d'expl.	-			
Repr. à caract. de charg. d'expl.	-			
Transfert charges exceptionnelles	-			
<b>Excéd. brut d'exploitation corrigé</b>				122 990,00
Redevances de crédit bail				-23 375,00
Charges financières	-			-19 800,00
Salaire des agents	66110100000000			



EPIC SARL	<b>Soldes intermédiaires</b>	N° Siret NAF (APE)	A2327314Q
Kamina-RDC		N° Identifiant	05-F4300-N05077F
02 Kapenda Q/Makutano	Document fin d'exercice	Période du	01/01/23
		au	31/12/23
		Tenue de compte :	\$

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 8.01

Date de tirage 29/07/24

à 23:20:36

Page :

2

Détail des postes			Au 311223	Au 311222

Soins medicaux	6684010000000		-3 575,00	
Produits financiers				
Charges exceptionn./opér.finan.				
Prod. exceptionnels/opér.finan.				
Prov. financ. classées en trés.				
Repr. financ. classées en trés.				
Particip. salariés impôts/bénéf.				
Transf. de charges financières				
 Capacité d'autofinancement				
Charges nettes/cession de valeurs				
Produits nets /cession de valeurs				
Valeurs cptables des élém.actifs				
Produits des cess. d'élém. actifs				
Am.& prov. class. en fonds roul.				
<i>Dot.Amort.Charges imm Corporelles</i>	6811000000000		-8 883,00	
<i>Dot.Amort.Immob.Incorp Loyer</i>	6812010000000		-4 093,00	
Repr. classées en fonds de roul.			-4 790,00	
 Résultat net			90 732,00	





# MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

## PERMIS D'EXPLOITATION

INSTALLATIONS CLASSEES DANGEREUSES, INSALUBRES OU INCOMMODES  
N°800/22.145/CPEDD/H-KAT/20...../CATÉGORIE ..... II

E.P.I.C SARD

Délivré à .....

En suite de sa demande reçue le 21/05/2024

Ayant pour objet : L'EXPLOITATION D'UNE SOCIETE EN GENIE CIVILE SISE N° 2,  
AVENUE KAPENDA /MOERO , QUARTIER MAKUTANO  
COMMUNE LUBUMBASHI

L'exploitation de l'installation ci-dessus désignée devra commencer au plus tard le  
IMMEDIATEMENT

L'exploitant déclare se soumettre à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux installations dangereuses, insalubres ou incommodes ainsi qu'aux prescriptions spéciales qui lui sont imposées en tout temps par l'Autorité, et qui seront inscrites à l'endos du présent Permis.

N.B : « VOTRE INSTALLATION NE POURRA ETRE ERIGEE, TRANSFORMEE, DEPLACEE NI EXPLOITEE QU'EN VERTU D'UN PERMIS D'EXPLOITATION.

(DECRET N° 13/015 DU 29 MAI 2013 PORTANT REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES) »

Ce Permis n'est valable que s'il est justifié par les preuves de paiement de la Banque.

Fait à Lubumbashi, le

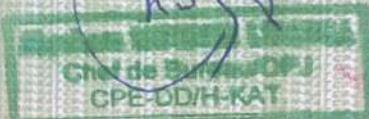
30/05/2024

L'EXPLOITANT

N° 20240003



LE COORDONNATEUR PROVINCIAL,





République Démocratique du Congo

**Autorité de Régulation de la Sous-Traitance  
dans le Secteur Privé  
"ARSP"**



**ATTESTATION D'ENREGISTREMENT N° 8940**

Art.6 de l'Arrêté n°02/CAB/MIN/CMPMEA/2021 du 06 janvier 2021

L'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé, « ARSP » en sigle, en exécution de la Loi n°17/001 du 08 Février 2017 fixant les règles applicables à la Sous-traitance dans le Secteur Privé et des Décrets n°18/018 et 18/019 du 24 Mai 2018 portant, respectivement, mesures d'application de la Loi n°17/001 du 08 février 2017 et création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le secteur privé, tels que modifiés et complétés à ce jour, a enregistré, en qualité de Sous-traitant,  
**ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLOAIS SARL**.....

1. Numéro ARSP : 5220948234
2. Type d'activité : COMMERCE
3. Numéro RCCM : CD/LSH/RCCM/17-B-6112
4. Adresse du siège : 2, AV. KAPENDA MOERQ, YAMBA, C./ ET.V.L'SHI, P./ HAUT-KATANGA

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et est valable pour une durée de 3 ans renouvelable sur demande expresse.

Fait à Kinshasa, le 25 AVRIL 2024

**KASHAL KATEMB MIGUEL**

Délégué général

0009423



02IA20220800191452

SERVICE (1) ...

CISI L. 'SETI'

Numéro de dépôt

1234

## DECLARATION MENSUELLE DES IMPOTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Salaires du mois de (2) : DECEMBRE

Année : 2023

### I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

Nom ou Raison sociale : <b>ENTREPRISE DE PAUMONTA DES INVESTISSEMENTS CONGOLAINS</b>	NUMERO IMPOT	A 2 3 2 7 3 1 4 0
	Numéro Id. Nat.	
Sigle : E.P.I.C	Adresse Postale :	
Adresse Physique : 02 AV KARENDE COPIN CONGO	N° Téléphone : 0851524256	
	Adresse E-mail :	

### II. CALCUL DE L'IMPOT (4)

CATEGORIE SALARIALE	NOMBRE	REMUNERATIONS BRUTES	REMUNERATIONS IMPOSABLES	MONTANT I.P.R.	MONTANT I.E.R.	IMPOT TOTAL Dû
Nationaux Non Imposables						
Nationaux Imposables	02	280.000Fc	260.000Fc	37.000Fc		39.000Fc
Expatriés Non Imposables						
Expatriés Imposables						
Associés actifs						
Exploitant individuel						
Personnel occasionnel	01	120.000Fc	102.000Fc	12.000Fc		12.000Fc
Total par colonne						
<b>MONTANT TOTAL A PAYER</b>		<b>400.000Fc</b>	<b>362.000Fc</b>	<b>51.000Fc</b>		<b>51.000Fc</b>

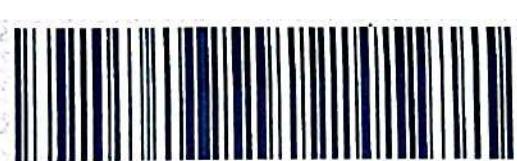
### III. MODE DE PAIEMENT (5)

Espèces	Avis de Certification	Chèque certifié	Virement
<b>MONTANT PAYE</b>			
Fait à ..... L. 'SETI' , le 30.10.2023			
Sceau de l'entreprise	Nom et qualité du signataire		
	Signature		

### IV. RESERVE A L'ADMINISTRATION (6)

N° de la Quittance	Date de la Quittance	Cachet de l'Administration

Cet imprimé est à usage unique, à ne pas photocopier.



02IA20220800191451

SERVICE (1) C.I.S / L'EST

Numéro de dépôt

1952

## DECLARATION MENSUELLE DES IMPOTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Salaire du mois de (2) : JANVIER

Année : 2024

### I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

ENTREPRISE DE FORMATION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS		NUMERO IMPOT	19327314Q
Nom ou Raison sociale :		Numéro Id. Nat.	
Sigle E.P.I.C		Adresse Postale :	
Adresse Physique : OUAU BATOUA CABIN NO 020		N° Téléphone : 085-1528254	Adresse E-mail :

### II. CALCUL DE L'IMPOT (4)

CATEGORIE SALARIALE	NOMBRE	REMUNERATIONS BRUTES	REMUNERATIONS IMPOSABLES	MONTANT I.P.R.	MONTANT I.E.R.	IMPOT TOTAL DÜ
Nationaux Non Imposables						
Nationaux Imposables	02	280.000 FC	260.000 FC	39000 FC		39000 FC
Expatriés Non Imposables						
Expatriés Imposables						
Associés actifs						
Exploitant individuel						
Personnel occasionnel	01	120.000 FC	102.000 FC	12000		12000
Total par colonne		400.000 FC	362.000 FC	51000 FC		51000 FC
<b>MONTANT TOTAL A PAYER</b>						<b>51000 FC</b>

### III. MODE DE PAIEMENT (5)

Espèces	Avis de Certification	Chèque certifié	Virement
<b>MONTANT PAYE</b>			
Fait à L'EST, le 30.01.2024			
Sceau de l'entreprise	Nom et qualite du signataire		
			Signature

### IV. RESERVE A L'ADMINISTRATION (6)

N° de la Quittance	Date de la Quittance	Cachet de l'Administration

Cet imprimé est à usage unique, à ne pas photocopier.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
DIRECTION PROVINCIALE DES IMPOTS DU  
KATANGA



## AVIS D'ASSUJETTISSEMENT SUR LA TVA N° 844 / 2025

CENTRE D'IMPÔTS SYNTHETIQUES DE LUBUMBASHI

Messieurs, SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DES CONGOLAIS A2327314Q

Après analyse du dossier fiscal de votre entreprise, j'ai l'honneur de vous informer que celle-ci est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée.

A cet effet, je vous rappelle les obligations fiscales suivantes, auxquelles votre entreprise est soumise conformément aux dispositions de l'ordonnance-loi n°10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée :

- ① Souscrire une déclaration mensuelle à la taxe sur la valeur ajoutée et payer, le cas échéant, l'impôt correspondant au plus tard le 15 du mois suivant celui de la réalisation des opérations ;
- ② Tenir une comptabilité régulière comportant un livre journal, un grand livre des comptes, une balance des comptes, un journal de ventes, un journal d'achat, un livre d'inventaire et un livre des immobilisations ;
- ③ Délivrer les factures ou les documents en tenant lieu lors de la réalisation des opérations imposables conformément à la législation en vigueur ;
- ④ Joindre à la déclaration mensuelle à la taxe sur la valeur ajoutée, un état détaillé des déductions opérées au courant du mois des opérations ;
- ⑤ Désigner un représentant, au cas où votre entreprise est établie ou domiciliée hors de la République Démocratique du Congo ;
- ⑥ Faire figurer sur la facture ou le document en tenant lieu la mention "Autorisation d'acquitter la TVA d'après les débits",

au cas où votre entreprise est admise à ce régime ;



Fait à Lubumbashi, le 15/07/2025

Le Chef du Centre

KINGANDU KIKOMBE Dominique



**ETATS FINANCIERS DU SYSCOHADA REVISE  
( SYSTÈME NORMAL)  
ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
CONGOLAIS SARL**

**KABULO MONGA Taylor**  
Expert-Comptable Agréé  
**EC/16.00540**  
tkabulo.moga@gmail.com  
+243 997 302 642 / +243 810 492 118



## **SOMMAIRE**

	<i>INTITULES</i>	<i>PAGE</i>
SOMMAIRE		
I. INFORMATIONS GENERALES		1 - 3
II. NOTES STATISTIQUES ET DE SYNTHESES		4 - 49
III. NOTE STATISTIQUES A CARACTERE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL		50 - 57
IV. NOTES STATISTIQUES A CARACTERE COMMERCIAL		58 - 59
VI. AUTRES ANNEXES DE TRAITEMENT FISCAUX		60 - 66



## PAGE DE GARDE

R D C  
MINISTERE DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

CENTRE DE DEPOT DE: .....

### ETATS FINANCIERS NORMALISES SYSTÈME COMPTABLE SYSCOHADA

EXERCICE CLOS LE: 31/12/2024

#### DESIGNATION DE L'ENTITE

DENOMINATION SOCIALE: ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS  
(ou nom et prénoms de l'exploitant)

SIGLE USUEL: EPIC

ADRESSE COMPLETE: AV MOERO COIN KAPEMBA Q/MAKUTANO VILLE DE LUBUMBASHI

N° D'IDENTIFICATION FISCALE: ID NAT: 05-F4300-N05077F

#### SYSTÈME NORMAL

##### documents déposés

Fiche d'identification et renseignement divers  
Bilan  
Compte de résultat  
Tableau des flux trésorerie  
Notes annexes

Nombre de pages déposées par exemplaire: .....  
Nombre d'exemplaires déposés: .....

##### Réserve à la Direction Générale des Impôts:

Date de dépôt

Nom de l'agent de la DGI ayant réceptionné  
le dépôt

Signature de l'agent et cachet du service

**KABULO MONGA Taylor**  
Expert-Comptable Agrée  
EC/16.00540  
tkabulo.moga@gmail.com  
+243 997 302 642 / +243 810 492 116

## I. INFORMATIONS GENERALES

**KABULO MONGA Taylor**  
Expert-Comptable Agréé  
**EC/16.00540**  
tkabulo.moga@gmail.com  
+243 997 302 642 / +243 810 492 116

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Kabulo Monga Taylor", is written over a blue horizontal line that spans the width of the stamp.

## FICHE R1

Description sociale de l'entreprise : EPIC SARL

Siège social : 11

N° d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le : 31/12/2024

Durée en mois : 12

ZA EXERCICE COMPTABLE : DU : 01/01/2024 AU : 31/12/2024

ZB DATE D'ARRETE EFFECTIF DES COMPTES : 31/12/2024

ZC EXERCICE PRECEDANT CLOS LE : 31/12/2023 DUREE EXERCICE PRECEDENT EN MOIS 12

ZD Greffe CD/LDH/RCCM/17-B-6112

ZE 101989600 N° Registre du commerce

N° Répertoire des entités

N° de caisse sociale

N° Code Importateur

Code activité principale

ZF

ZG N° de téléphone

Email

Code

8P

Ville

ZH

Adresse géographique complète (Immeuble, Rue, Quartier, Ville,Pays)

ZI AV MOERO COIN KAPEMBA Q/MAKUTANO VILLE DE LUBUMBASHI

Désignation précise de l'activité principale exercée par l'entreprise

GENIE CONSTRUCTION ET FOURNITURES DIVERSES

Nom, adresse et qualité de la personne à contacter en cas de demande d'informations complémentaires

Raffin Nshimba /Gerant /Lubumbashi RDC

Nom du professionnel salarié de l'entreprise ou

nom, adresse téléphone du cabinet comptable ou du professionnel INSCRIT A L'ORDRE NATIONAL DES EXPERTS ET DES COMPTABLES AGREES ayant établi les états financiers

 Non Non Oui Non Non OuiEtats financiers Certifié par  
Générale (cocher la case)Etats financiers approuvée par l'Assemblée  
Générale (cocher la case)

RAFFIN NSHIMBA

Nom et signature des états financiers

GERANT

Qualité des signataires et états financiers

01/02/2024

Date de signature

Signature

Domiciliation bancaire:

Banque

Numéro de compte

**KABULO MONGA**  
 Expert-Comptable Agréé  
 EC/16.00540  
 tkabulo.monga@gmail.com  
 +243 997 302 642 / +243 810 492 116



**FICHE R2**

Désignation entité :EPIC SARL  
Numéro d'impot : A2327314Q

Exercice clos le 31-12- 24  
Durée (en mois) : 12

**FICHE D'IDENTIFICATION ET DE RENSEIGNEMENT DIVERS 2**

			Contrôle de l'entité (cocher la case)		
ZK	Forme juridique (1):	0   2	ZQ	Entreprise sous contrôle public	<input type="checkbox"/>
ZL	Régitre fiscal (1):		ZR	Entreprise sous contrôle national	<input checked="" type="checkbox"/>
ZM	Pays du siège social (1):	1   1	ZS	Entreprise sous contrôle privé étranger	<input type="checkbox"/>
ZN	Nombre d'établissement dans le pays:	0   0   1			
ZO	Nombre d'établissement dans le pays hors du pays pour lesquels une comptabilité distincte est tenue	0   0			
ZP	Première année d'exercice dans le pays:	2   0   2   3			

**ACTIVITE DE L'ENTREPRISE**

Désignation de l'activité (*)	Code nomenclature d'activité (*)	Chiffre d'Affaire HT (CA HT) ou valeur ajoutée (VA) (*)	% activité dans le
ENIE CONSTRUUCTION ET FOURNITURES DIVERS			
Divers			
	TOTAL		

(\*) Note 34  
(\*) lister de manière précise les entités dans l'ordre décroissant du CA HT, ou de la valeur ajoutée (VA)  
(\*) Rayer la mention nulle (utiliser le préfixe VA),

FICHE R3

Désignation entité : EPIC SARL  
Numéro d'impot : A2327314Q

**Exercice clos le 31-12-24**

**FICHE D'IDENTIFICATION ET DE RENSEIGNEMENT DIVERS 3  
DIRIGEANTS (1)**

(1) Dirigeant= Président Directeur Général, Directeur Général, Administrateur Général, Gérant, Autres

#### **MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



## GRILLE D'ANALYSE DES NOTES

NOTES/ COMMENTAIRE DE NOTES	INTITULE	STATISTIQUES DSF			
		Eco	Soc	Fisc	Cial
NOTE 1	DETIES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES				
NOTE 2	INFORMATIONS OBLIGATOIRES				
NOTE 3 A	IMMOBILISATIONS BRUTES				
NOTE 3 B	BIENS PRIS EN LOCATIONNN ACQUISITION				
NOTE 3 C	IMMOBILISATIONS: AMORTISSEMENTS				
C1/NOTE 3C	TABLEAU DE SUMI DES AMORTISSEMENTS DEDUCTIBLES REPUTES DIFFERES EN PERIODE DEFICITAIRE				
NOTE 3 D	IMMOBILISATIONS: PLUS ET MOINS VALUE DE CESSION				
NOTE 3 E	INFORMATIONS SUR LES REEVALUATIONS EFFECTUEES PAR L'ENTITE				
NOTE 3F	TABLEAU D'ETALEMENT DES CHARGES IMMOBILISEES				
NOTE 4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
NOTE 5	ACTIF CIRCULANT HAO				
NOTE 6	STOCKS ET EN COURS				
NOTE 7	CLIENTS				
NOTE 8	AUTRES CREANCES				
NOTE 9	TITRES DE PLACEMENT				
NOTE 10	VALEURS A ENCAISSER				
NOTE 11	DISPONIBILITES				
NOTE 12	ECARTS DE CONVERSION				
NOTE 13	VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS				
NOTE 14	PRIMES ET RESERVES				
NOTE 15 A	SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES				
NOTE 15 B	AUTRES FONDS PROPRES				
NOTE 16 A	DETIES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES				
NOTE 16 B	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTUARIELLE)				
NOTE 16 B bis	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES				
NOTE 16 C	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS				
NOTE 17	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION				
C1/NOTE 17	EXTRAIT DE LA BALANCE GENERALE FOURNISSEURS				
NOTE 18	DETIES FISCALES ET SOCIALES				
NOTE 19	AUTRES DETIES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME				
NOTE 20	BANQUES, CREDIT D'ESCOMpte ET DE TRESORERIE				
NOTE 21	CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS				
NOTE 22	ACHATS				
NOTE 23	TRANSPORTS				
NOTE 24	SERVICES EXTERIEURS				
NOTE 25	IMPOTS ET TAXES				
C1/NOTE 25	SYNTHESE DES IMPOTS ET TAXES VERSES				
C2/NOTE 25	TABLEAU DE LA REGULARISATION ANNUELLE DES DROITS D'ACCISES : DETERMINATION DES DROITS D'ACCISES A REVERSER				
NOTE 26	AUTRES CHARGES				
NOTE 27 A	CHARGES DE PERSONNEL				
C1/NOTE 27 A	TABLEAU DE REGULARISATION ANNUELLE DES IMPOTS ET TAXES SUR SALAIRES				
NOTE 27 B	EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR				
NOTE 28	PROVISIONS ET DEPRECiations INSCRITES AU BILAN				
C1/NOTE 28	TABLEAU RECAPITULATIF DU TRAITEMENT FISCAL DES PROVISIONS DE L'EXERCICE : LES REPRISES				
C2/NOTE 28	TABLEAU RECAPITULATIF DU TRAITEMENT FISCAL DES PROVISIONS DE L'EXERCICE: LES DOTATIONS				
NOTE 29	CHARGES ET REVENUS FINANCIERS				
NOTE 30	AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO				
NOTE 31	REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DENIERS EXERCICES				
NOTE 32	PRODUCTION DE L'EXERCICE				
NOTE 33	ACHATS DESTINES A LA PRODUCTION				
NOTE 34	FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS				
NOTE 35	LISTE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES A FOURNIR				
CF1	TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT AU RESULTAT FISCAL				
CF1 BIS	TABLEAU DE DETERMINATION DE L'IMPOT SUR LE RESULTAT : IMPOT SUR LE BENEFICE FISCAL				
CF1 TER	TABLEAU DE DETERMINATION DE L'IMPOT SUR LE RESULTAT: MINIMUM DE PERCEPTION				
CF1 QUATER	TABLEAU DE DETERMINATION DE L'IMPOT SUR LE RESULTAT : RECAPITULATIF DES VERSEMENTS D'ACOMPTEs ET DE RETENUES SUBIES D'IMPOT SOCIETE DE L'EXERCICE				
CF2	TABLEAU DE CALCUL DE REGULARISATION ANNUELLE DE LA TVA: CALCUL DE LA TVA BRUTE ET DE LA TVA DEDUITE				
CF2 BIS	TABLEAU DE REGULATION ANNUELLE DE LA TVA : RECAPITULATIF DES VERSEMENTS EFFECTUEs ET RETENUS SUBIES				
CF2 TER	SITUATION NETTE DE TVA				

Légende: Eco : Statistiques économiques - Soc: Statistiques sociales - Fisc : Statistiques fiscales - Cial:  
Statistiques commerciales.

Désignation entité : EPIC SARL  
 Numéro d'impôt : A2327314Q

## BILAN PAYSAGE

Exercice clos le 31-12-24  
 Durée (en mois) : 12

BILAN AU 31 DECEMBRE N

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/N			REF	EXERCICE au 31/12/N			Note	EXERCICE au 31/12/N-1	
			BRUT	AMORT ET DEPREC.	NET		NET	PASSIF	NET		NET	
AD	IMMobilisations INCORPORELLES	3	4600	4400	200	900	CA	Capital	13	32160	32160	
AE	Frais de développement et .....						CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13			
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		400	200	200	300	CD	Primes libées au capital social	14			
AG	Fond commercial et droit au bail		4200	4200		600	CE	Ecart de réévaluations	3e			
AH	Autres immobilisations incorporelles						CF	Réserve indisponibles	14			
AI	IMMobilisations CORPORELLES	3	133055	16106	116949	40002	CG	Réerves libres	14			
AJ	Terrains (1)		1500	600	900	1200	CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	99549		
AK	Bâtiments (1) dont placement en nef...../		25000	3340	21660	23330	CJ	Résultat net de l'exercice (entités + ou perte -)	-13948	99549		
AL	Aménagements, équipements et installations				0		CL	Subventions d'investissement	15			
AM	Matériel mobilier et actifs biologiques		12955	7986	4969	8962	CM	Provisions réglementées	15			
AN	Matériel de transport		93600	4180	89420	6510	CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	117761	131709		
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATION						DA	Emprunts et dettes financières diverses	16			
AQ	IMMobilisation FINANCIERES						DB	Dettes de location acquisition	16			
AR	Titres de participation						DC	Provisions pour risques et charges	16			
AS	Autres immobilisations financières						DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		137655	20506	117149	40902	DF	TOTAL RESSOURCES STABLES	117761	131709		
BA	Actif circulant HAO						DH	Dettes circulantes HAO	5			
BB	Stocks et encours						DI	Clients, avances reçues	7			
BC	Créances et emplois assimilés		1	1	1		DU	Fournisseurs d'exploitation	17			
BH	Fournisseurs avances versées						DK	Dettes fiscales et sociales	18			
BI	Clients		1	1	1		DM	Autres dettes	19	300		
BJ	Autres créances						DN	Provisions pour risques à court terme	19			
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		1	1	1		DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT	300			
BQ	Titres de placement						DQ	Banques, crédits d'escrocole	20			
BR	Valeurs à encasser						DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20			
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilées		910	910	90807							
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF		910	910	90807	DT						
BU	Ecart de conversion - Actif					DY	Ecart de conversion - Passif	12				
BZ	TOTAL GENERAL		138565	20506	118060	131709	DZ	TOTAL GENERAL	118061	131709		

KABULO MONGA Taylor  
 Expert-Comptable Agrée  
 E996-00540  
 1kabulo@gmail.com  
 +243 987 20213 810 922 45  
 \* 2023-07-02

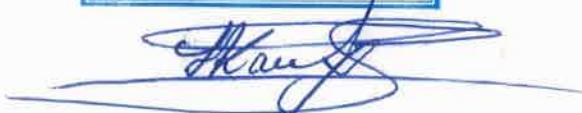
## COMpte DE RESULTAT

Désignation entité : EPIC SARL  
Numéro d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
Durée (en mois) : 12

## COMpte RESULTAT AU 31 DECEMBRE 24

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
			31/12/N	31/12/N-1
TA	vente de marchandises	+ 21		
RA	Achat de marchandises	- 22		
RB	Variation de stock de marchandises	-/+ 6		
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			
TB	Vente de produits fabriqués B	+ 21		
TC	Travaux, services vendus C	+ 21	447869	171037
TD	Produits accessoires D	+ 21		
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)		447869	171037
TE	Produits stockés (ou destokage)	-/+ 6		
TF	Production immobilisée		21	
TG	Subventions d'exploitation		21	
TH	Autres produits	+ 21		
TI	Transfert de charges d'exploitation	+ 12		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	- 22	418580	
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+ 6		
RE	Autres achats	- 22	24457	22950
RF	Variation de stock d'autres approvisionnement	-/+ 6		
RG	Transports	- 23		3300
RH	Services extérieurs	- 24	5013	110
RI	Impôts et taxes	- 25	2150	1500
RJ	Autres charges	- 26		7500
XC	VALEUR AJOUTEE (XR + RA + RB) + (somme TE à RJ)		3605	134677
RK	Charges de personnel	- 27	8500	11753
XD	EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)	- 28	4895	111302
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+ 28		
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 3C&28	8753	11753
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RI)		-13648	99549
TK	Revenus financiers et assimilés		29	
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	- 28		
TM	Transfert de charges financières	- 12		
RM	Frais financiers et charges assimilées	- 29		
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	- 3C&28		
XF	RESULTATS FINANCIERS (somme TK à RN)		-13648	99549
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
TN	Produits et cessions d'immobilisations	+ 3D		
TO	Autres Produits HAO	+ 30		
RO	Valeurs comptables de cessions d'immobilisations	- 3D		
RP	Autres charges HAO	- 30		
XH	RESULTATS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			
RQ	Participation des travailleurs	- 30		
RS	Impôt sur le résultat	- 300		
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)		-13948	99549



Désignation entité : EPIC SARL  
Numéro d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
Durée (en mois) : 12

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er Janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale(CAFG)		-5195,00	111302
FB	-Actif circulant HAO			
FC	-Variation des stocks			
FD	Variation des créances		-1	
FE	Variation du passif circulant		300	
	Variation du BF lié au activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):.....			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	-4896	111302
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisation incorporelles			-4600,00
FG	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisation corporelles		-85000	-48055
FH	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisation financières			
FI	+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)	C	-85000	-52655
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	Augmentation de capital par rapport au nouveau			32160
FL	Subventions d'investissement reçues			
FM	Prélèvement sur le capital			
FN	Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			32160
FO	Emprunts			
FP	Autres dettes financières			
FQ	Remboursement des emprunts et aux dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+F)	F		
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	-89896	90807
ZH	Trésorerie nette au 31 décembre (C+A) Contrôle trésorerie actif N+ Trésorerie passif N-	H	910	90807

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).



Désignation entité : EPIC SARL  
Numéro d'impot : A2327314Q

Exercice clos le 31-12- 24  
Durée (en mois) : 12

**NOTE 2**  
**INFORMATIONS OBLIGATOIRES**

**A- DECLARATION DE CONFORMITE AU SYSCOHADA**

*CONFORME*

**B- REGIES ET METHODES COMPTABLES**

**C- DEROGATION AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES**

**D- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE  
RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**



**NOTE 3A**  
**IMMobilisations Brutes**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	MONTANT BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS APPORTS CREACTIONS	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	SUITE A UNE REEVALUATION PRATIQUEE AU COURS DE L'EXERCICE	CESSIONS SCISSIONS HORS SERVICE	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	MONTANT BRUT A LA CLOTURE
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4600</b>						<b>4600</b>
Frais de développement et de prospection							0
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	400						400
Fonds commercial et droit de bail	4200						4200
Autres immobilisations incorporelles							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>48055</b>	<b>85000</b>					<b>133055</b>
Terains hors immeubles de placement	1500						1500
Terains - immeubles de placement							0
Bâtiments hors immeubles de placement	25000						25000
Bâtiments - immeubles de placement							0
Aménagements, agréments et installations							0
Matériel, mobilier et actif biologiques	12955						12955
Matériel de transport	8600	85000					93600
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSEES SUR IMMOBILISATIONS</b>							
Immobilisations incorporelles							
Immobilisation corporelles							
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
Titres de participation							
Autres immobilisations financières							
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52655</b>	<b>85000</b>					<b>137655</b>

**Commentaires:**

Toute variation significative doit être commentée.  
 Détalier les éléments constitutifs du fonds commercial et indiquer la date d'acquisition  
 Pour l'immobilisation incorporelle relative à la concession, faire un descriptif de l'accord  
 Indiquer:  
 La nature de la créance  
 La durée de la concession  
 L'échéance

Indiquer les créances du groupe avec la nature et la date d'échéance  
 Pour les banques DAT indiquer le nom de la banque le montant et la date de l'échéance



KABULO MONGOGO  
 Expert-Comptable ASBL  
 EC/16.00.540  
 ikabulo.mognogo@gmail.com  
 +243 997 302 642/+243 610 452 146

Désignation entité : EPIC SARL  
Numéro d'impôt : A2327314Q

**NOTE 3C**  
**IMMOBILISATION (AMORTISSEMENTS)**

<b>SITUATION ET MOUVEMENTS</b>		<b>AMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>DIMINUTIONS : AMORTISSEMENTS RELATIFS AUX ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF</b>	<b>CUMUL DES AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>
<b>RUBRIQUES</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D=A+B-C</b>	<b></b>
Frais de développement et de prospection					
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	100	10			200
Fond commercial et droit de bail	3600	600			4200
Autres immobilisations incorporelles					
<b>Sous Total : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3700</b>	<b>700</b>			<b>4400</b>
Terrains hors immeubles de placement	300	30			600
Terrains - immeubles de placement					
Bâtiments hors immeubles de placement	1670	1670			3340
Bâtiments - immeubles de placement					
Aménagements, agencements et installations					
Matiériel, mobilier et actif biologiques	3993	3993			7986
Matiériel de transport	2090	2090			4180
<b>Sous Total : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8053</b>	<b>8353</b>			<b>16406</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11753</b>	<b>9053</b>			<b>20806</b>

Commentaires:

Indiquer :

- les modes d'amortissement utilisés ;
- la durée de vie ou les taux d'amortissement utilisés.

**NOTE 7  
CLIENTS**

Libellés	Année 2024	Année 2023	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Clients (hors réserves de propriété Groupe)	1			1		
Clients effets à recevoir (hors réserves de propriété Groupe)						
Clients et effets à recevoir avec réserves de propriété						
Clients et effets à recevoir Groupe						
Créances sur cession d'immobilisations						
Clients effets escomptés et non échus						
Créances litigieuses ou douteuses						
Clients produits à recevoir						
<b>TOTAL BRUT CLIENTS</b>	<b>1</b>			<b>1</b>		
Dépréciations des comptes clients						
<b>TOTAL NET DE DEPRECATION</b>	<b>1</b>			<b>1</b>		
Clients, avances reçues hors groupe						
Clients, avances reçues groupe						
Autres clients créiteurs						
<b>TOTAL CLIENTS CREDITEURS</b>						

**Commentaire:**

- Commenter toutes variations significatives
- Indiquer pour les créances du groupe, le nom de la société du groupe et le pourcentage des titres détenus
- Commenter les créances anciennes
- Indiquer les événements et circonstances qui ont conduit à la dépréciation et à la reprise



**NOTE 11**  
**DISPONIBILITES**

Libellés	2024	2023	Variation en %
Banques locales	421	89057	-100
Banques autres états région			
Banques, dépôt à terme			
Autres Banques			
Banques intérêts courus			
Chèques postaux			
Autres établissement financiers			
Etablissement financiers intérêts courus			
Instrument de trésorerie			
Caisse	489	1750	-72
Caisse électronique mobile			
Régies d'avances et virements accréditifs			
<b>TOTAL BRUT DISPONIBILITES</b>	<b>910</b>	<b>90807</b>	<b>-99</b>
Dépréciations			
<b>TOTAL NET DE DEPRECATION</b>	<b>910</b>	<b>90807</b>	<b>-99</b>

Commentaire :

- Indiquer la date de rapprochement des comptes bancaires.
- Indiquer la date d'inventaire de la caisse et des instruments de monnaie électronique
- Justifier toute variation significative
- Détailler les instruments de monnaie électronique si le montant est significatif.
- Indiquer les événements et circonstances qui ont conduit à la dépréciation et à la reprise.

NB : Banques et intérêts courus et Etablissement financiers intérêts courus figurent dans cette rubrique en négatif si le compte principal attaché est débiteur.



Désignation entité : EPIC SARL

Numéro d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le 31-12- 24

Durée (en mois) : 12

**NOTE 23**  
**TRANSPORTS**

Libellés	2024	2023	Variation en %
Transports sur ventes			
Transports pour le compte de tiers			
Transport du personnel			
Transports de plis			
Autres transports		3300	-100
<b>TOTAL</b>		<b>3300</b>	<b>-100</b>

**Commentaire :**

- Commenter toute variation significative.



Désignation entité : EPIC SARL  
 Numéro d'impot : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
 Durée (en mois) : 12

**NOTE 24**  
**SERVICES EXTERIEURS**

Libellés	2024	2023	Variation en %
Sous-traitance générale			
Locations et charges locatives			
Redevances de location acquisition			
Entretien, réparations et maintenance			
Primes d'assurance			
Etudes, recherches et documentation			
Publicité, publications, relations publiques			
Frais de télécommunications		1110	-100
Frais bancaires	5013		
Rémunérations d'intermédiaires et de conseils			
Frais de formation du personnel			
Redevances pour brevets, licences, logiciels, concession et droits similaires			
Cotisations			
Autres charges externes			
<b>TOTAL</b>	<b>5013</b>	<b>1110</b>	<b>352</b>

**Commentaire :**

- Commenter toute variation significative.



Désignation entité : EPIC SARL  
 Numéro d'impot : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
 Durée (en mois) : 12

**NOTE 25**  
**IMPOTS ET TAXES**

Libellés	2024	2023	Variation en %
<b>Impôts et taxes directs</b>	215	1500	-86
<b>Impôts et taxes indirects</b>			
<b>Droits d'enregistrement</b>			
<b>Pénalités et amendes fiscales</b>			
<b>Autres impôts et taxes</b>			
<b>Total</b>	215	1500	-86

Commentaire :

- Commenter toute variation significative.
- Détails les pénalités et amendes et indiquer la cause.



C2/NOTE 25

TABLEAU DE REGULARISATION ANNUELLE DES DROITS D'ACCISES : DETERMINATION DES DROITS D'ACCISES A REVERSER

A- DROITS D'ACCISES AD VALOREM								
Ligne	Nature du Produit	Base brute taxable	Abattement	Base nette taxable	Taux	Montant des Droits	Droits d'accises payés pendant l'exercice	Solde Droits d'accises à reverser
1	Boussons gazeuses, sodas et autres boissons sucrées importées	2	Taux 3	Montant 4 = (2x3)	5 = (2x4)	6	7 = (5x6)	
1	Bières ayant un degré d'alcool ≤ 5,5	25%				25%		
2	Bières ayant un degré d'alcool > 5,5	10%				25%		
3	Tabacs*			1 000 tiges		25%		
4	Jeux de hasard et divertissement non soumis à la taxe sur les jeux					5%		
5	Communication téléphonie mobile et de services internet					2%		
6	<b>Sous total (a)</b>							
B- DROITS D'ACCISES SPECIFIQUES								
Ligne	Nature du produit	Production locale QTE	Importation QTE	Exportation QTE	Quantités totales	Unité de calcul	Tarif en FCFA	Droits d'accises payés pendant l'exercice
1	Bières 65 cl	2	3	4	5 = (2+3+4)	6	7	8 = (5x7)
2	Bières 33 cl					65 cl	75	
3	Bières autre contenance					33 cl	37,5	
4	Spirituels dits alcools mix produits localement					Au prorata		
5	Spirituels dits alcools mix de gamme inférieure importées					par cl	2	
6	Spirituels dits alcools mix de gamme supérieure importées					par cl	3	
7	Vins produits localement					par cl	6	
8	Vins de gamme inférieure importées					par cl	2	
9	Vins dit de grand cru ou haut de gamme					par cl	3	
10	Whiskies produits localement					par cl	6	
11	Whiskies de gamme inférieure importées					par cl	8	
12	Whiskies haut de gamme ou de gamme supérieure importées					par cl	10	
13	Champagnes produits localement					par cl	20	
14	Champagnes de gamme inférieure importées					par cl	25	
15	Champagne haut de gamme importées					par cl	30	
16	Boussons gazeuses, sodas et autres boissons sucrées importées					par cl	60	
17	Emballages non returnables des boissons alcooliques et gazeuses					par cl	2,5	
18	Emballages non returnables autres produits**					1	15	
19	<b>Sous total (b)</b>					1	5	
20	<b>Total (a+b)</b>							

\*Le montant du droit d'accises résultant de l'application du taux de 25% ne peut être inférieur à 5 000 FCFA pour 1 000 tiges de cigarettes  
\*\*Plafonné à 10% de la valeur du produit



Désignation entité : EPIXC SARL  
 Numéro d'impot : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
 Durée (en mois) : 12

**NOTE 26**  
**AUTRES CHARGES**

Désignation entreprise (s) : \_\_\_\_\_

Adresse (s) : \_\_\_\_\_

Numéro (s) d'identification : \_\_\_\_\_

Lien de filiation (Groupe ou Hors Groupe) : \_\_\_\_\_ Exercice clos le : \_\_\_\_\_

Libellés	2024	2023	Variation en %
Pertes sur créances clients			
Pertes sur autres débiteurs			
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
Valeur comptable des cessions courantes d'immobilisations			
Indemnités de fonction et autres rémunérations d'administrateurs			
Dons et mécénat			
Autres charges diverses		7500	-100
Charges pour provisions pour risques à court terme d'exploitation (voir note 28)			
<b>TOTAL</b>		<b>7500</b>	<b>-100</b>

**Commentaire :**

- Commenter toute variation significative.
- Indiquer la date du PV de l'AGO ou du CA qui fixe les rémunérations des administrateurs.
- Indiquer les organismes bénéficiaires des dons.



**REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	2024	2023	2022	2021	2020
<b>EXERCICES CONCERNÉS (1) / NATURES DES INDICATIONS</b>					
<b>STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2)</b>					
Capital social					
Actions ordinaires					
Actions à dividende prioritaire (A.D.P) sans droit de vote					
Actions nouvelles à émettre					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE(3)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat des activités ordinaires (RAO) hors dotations et reprises (exploitation et financières)	447869	171037			
Participation des travailleurs aux bénéfices	4895	111302			
Impôts sur le résultat	300				
Résultat net(4)	-13948	99549			
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat distribué(5)					
Dividende attribué à chaque action					
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice (6)					
Effectif moyen de personnel extérieur					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice (7)	8500	19800			
Avantage sociaux versés au cours de l'exercice (8) sécurité sociale, œuvre sociales)		3575			
Personnel extérieur facturé à l'entité(9)					
(1) Y compris l'exercice dont les états financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale	(6) Personnel propre				
(2) Indication, en cas de libération partielle du capital, du montant du capital non appelé	(7) Total des comptes 661, 662, 663				
(3) Les éléments de cette rubrique sont ceux figurant au compte de résultat	(8) Total des comptes 664, 668				
(4) Le résultat, lorsqu'il est négatif doit être mis entre parenthèses	(9) Compte 667				
(5) L'exercice N correspond aux dividendes proposées du dernier exercice					

KABULU MONGA Taylor  
Expert-Comptable Agréé  
EC/16.005-40  
Ikabulu.monga@gmail.com  
+243 997 302 642 / +243 880 492 116

Désignation entité : EPIC SARL  
Numéro d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le 31-12- 24  
Durée (en mois) : 12

## NOTE 34:

## FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

(EN MILLIERS DE FRANC) NATURE DES INDICATIONS	2024	2023	N-2
<b>ANALYSE DE L'ACTIVITE</b>			
CHIFFRE D'AFFAIRES	448	171	
MARGE COMMERCIALE			
VALEUR AJOUTEE	4	135	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	-5	111	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14	100	
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-14	100	
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES			
RESULTAT NET	-14	100	
<b>DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>			
EBE	-5	111	
+valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation(compte 654)			
- Produits des cessions courantes d'immobilisation (compte 754)			
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5</b>	<b>111</b>	
Revenus financiers			
-gains de change			
-transfert de charges financières			
produits HAO			
transfert de charges HAO			
-frais financiers			
-Pertes de change			
-participation			
- impôt sur les résultats			
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBAL</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
Distribution de dividendes opérés durant l'exercice			
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
<b>ANALYSE DE LA RENTABILITE</b>			
Rentabilité économique=résultat d'exploitation (a) capitaux propres + dettes financières	-0,12	0,76	
Rentabilité financière=résultat capitaux propres	-0,12	0,76	
<b>ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE</b>			
Capitaux propres et ressources assimilées	118	132	
Dettes financières et autres ressources assimilées (b)			
Ressources stables	118	132	
Actifs immobilisé (b)	117	41	
<b>FONDS DE ROULEMENT (1)</b>	<b>1</b>	<b>91</b>	
Actif circulant d'exploitation (b)			
Passif circulant d'exploitation (b)			
<b>BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)</b>			
Actif circulant HAO(b)			
Passif circulant HAO(b)			
=BESOIN DE FINANCEMENT HAO (3)			
<b>BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4) = (2) + (3)</b>			
<b>TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)</b>	<b>1</b>	<b>91</b>	
CONTRALE TRESORERIE NETTE +(TRESORERIE-ACTIF)-(TRESORERIE-PASSIF)			
<b>ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	-5	111	
-flux de trésorerie des activités d'investissement	-85	-53	
+flux de trésorerie des activités de financement		32	
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE</b>	<b>-90</b>	<b>91</b>	
<b>ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>			
Endettement financières brut (Dettes financières + Trésorerie-Passif)			
Trésorerie-actif	-1	-91	
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-1</b>	<b>-91</b>	

a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice.

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernées à leur valeur initiale.

**Dettes financières\*** = emprunts et dettes financières diverses + dettes de location acquisition.

Désignation entité : EPIC SARL  
Numéro d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
Durée (en mois) : 12

**NOTE 18**  
**DETTES FISCALES ET SOCIALES**

libellés	2024	2023	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dette à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Personnel avances et acomptes							
Personnel rémunérations dues							
Autres personnel							
Caisse de sécurité sociale							
Caisse de retraite							
Autres organismes sociaux							
<b>TOTAL DETTES SOCIALES</b>							
Etat, impôts sur les bénéfices	300				300		
Etat, impôt et taxes							
Etat, TVA							
Etat, impôts retenus à la source							
Autres dettes Etat							
<b>TOTAL DETTES FISCALES</b>	300				300		
<b>TOTAL DETTES SOCIALES ET FISCALES</b>					300		

**Commentaire :**

- Commenter toute variation significative
- Commenter les dettes anciennes



Désignation entité : EPIC SARL  
 Numéro d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le 31-12- 24  
 Durée (en mois) : 12

**NOTE 27A**  
**CHARGES DE PERSONNEL**

Libellés	2024	2023	Variation en %
Rémunérations directes versées au personnel	8500	19800	-57
Indemnités forfaitaire versés au personnel			
Charges sociales			
Rémunérations et charges sociales de l'exploitant individuel			
Rémunération transférée de personnel extérieur			
Autres charges sociales		3575	-100
<b>TOTAL</b>	<b>8500</b>	<b>23375</b>	<b>-64</b>

**Commentaire :**

- Commenter toute variation significative
- Indiquer la nature et la durée du contrat du personnel extérieur



Désignation entité: EPIC SARL  
Numéro d'impot : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
Durée (en mois): 12

**NOTE 21**  
**CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS**

Libellés	2024	2023	Variation en %
Ventes dans la région			
Ventes hors région			
Ventes groupe			
Ventes sur internet			
<b>TOTAL : VENTES MARCHANDISES</b>			
Ventes dans la rgion			
Ventes hors rgion			
Ventes groupe			
Ventes sur internet			
<b>TOTAL: VENTES DE PRODUITS FABRIQUES</b>	0	0	0
Ventes dans la rgion	447869	171037	162
Ventes hors rgion			
Ventes groupe			
Ventes sur internet			
<b>TOTAL: VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS</b>	447869	171037	162
<b>Produits accesoires</b>			
<b>TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	447869	171037	162
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits			
<b>TOTAL: AUTRES PRODUITS</b>			
<b>TOTAL</b>	447869	171037	162

**Commentaire**

- Justifier toute variation significative.
- Détailler, produits, intermédiaires, produits résiduels, produits accesoires, autres produits si significatifs.



Désignation entité: EPIC SARL  
Numéro d'impôt : A2327314Q

Exercice clos le 31-12-24  
Durée (en mois): 12

**NOTE 22**  
**ACHATS**

Libellés	2024	2023	Variation en %
Achats dans la régions			
Achats hors régions			
Achats groupe			
<b>TOTAL : ACHATS DE MARCHANDISES</b>			
Ventes dans la rgion			
Ventes hors rgion			
Ventes groupe			
Ventes sur internet			
<b>TOTAL: VENTES DE PRODUITS FABRIQUES</b>	0		
Achats dans la régions	414580		
Achats hors régions			
Achats groupe			
<b>TOTAL: ACHATS MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES</b>	414580		
Matières consommables		1500	-100
Matières combustibles		1050	-100
Produits d'entretien		11400	-100
Fournitures d'atelier, d'usine et de magasin	24300		
Eau			
Electricité			
Autres énergies			
Fournitures de bureau	157	9000	-98
Petit matériel et outillages			
Achats études, prestations de services, de travaux matériels et équipements			
Achats d'emballages			
Frais sur achats			
Remises rabais, remises et ristournes			
<b>TOTAL : AUTRES ACHATS</b>	24457	22950	7

**Commentaire**

- Commenter toute variation significatives.



MINISTÈRE DES FINANCES  
DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DES IMPÔTS  
CENTRE D'ADMINISTRATION FISCALE DE LUBUMBASHI (CFI)  
CHAMBRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUE DE LUBUMBASHI

N° de dossier : 7672 B3

Lubumbashi le 31/01/2025

RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA  
DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT  
NATURE D'IMPÔT : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PROFITS À  
CHARGE DE PETITES ENTREPRISES.

Le déclarant des impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé

SOUMI ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS - EPIC SARL

est assujetti à l'imposition à l'impôt sur les bénéfices et profits à charge des petites entreprises dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
Rue KATANGA Mille LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
BP 10000 ACPENDA TEL 0

Contribuable immatriculé sous le numéro d'impo : A2327314Q

Il déclare avoir déclaré aux bureaux la Déclaration de l'Impôt sur les Bénéfices et Profits à charge des Petites Entreprises pour l'Exercice Fiscal 2025 / 2024 pour un montant de : 855 000 FC

MONTANT DU PAIEMENT  
\* Acompte payé : 0 FC  
\* Impôt total payé : 855 000 FC

HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE FRANCS CONGOLAIS

En contrepartie de l'attestation(s) du paiement dont détails ci-dessous :

N° COMPTOIR	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
	31/01/2025	855 000,00 CADFCO		Relevé d'un versement
TOTAL		855 000,00		

Signature : \_\_\_\_\_ que de droit.

Le Chef de l'Administration Fiscale  
KAULU MWILAMBI Jean Marie

Signature : \_\_\_\_\_



Tampon de l'Administration Fiscale

\*7672-2327314Q85500022\*

DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES FINANCES



19IA20230200081431

SERVICE (1) : CIS 118H71

Numéro de dépôt :

12B

DECLARATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES ET PROFITS A CHARGE DES PETITES ENTREPRISES  
(A souscrire au plus tard le 31 janvier)

Exercice fiscale (2) : 2025 - 2024

I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

Nom ou dénomination sociale : <b>ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENT CONGO- LAIS.</b>	Numéro Impôt <b>A 2 3 2 7 3 1 4 Q</b>
	Numéro Id. Nat. <b>05F4300 N 0 5 0 7 7 F</b>
Sigle : <b>EPIC SARL</b>	Adresse postale :
Adresse physique : <b>N°02, AV. KAPE- NDA, QLMAKUTANDO, C/LISHI HAUT-KATANGA.</b>	N° Téléphone : <b>+243 9737 04055</b>
	Fax :
	E-mail : <b>epic.sarl.360@mail.com.</b>

II. NATURE D'ACTIVITES (4)

Nature d'activités	Ventes	Prestations de services	Cumul
Chiffre d'affaires	0	42.750.000 Fc	42.750.000 Fc

III. CALCUL DE L'IMPOT (5)

Nature d'activités	Chiffre d'affaires (a)	Taux (b)	Impôt dû c = (a) * (b)	Quotité de 60% à payer d = (c * 60%)	Quotité de 40 % restant due e = (c * 40%)
Ventes		1%			
Prestations de services	42.750.000 Fc	2%	855.000 Fc	513.000 Fc	342.000 Fc
Ventes et prestations de services exercées conjointement • si ventes prépondérantes ..... • si prestations de services prépondérantes .....		1% 2%			

IV. MODE DE PAIEMENT (6)

Espèces	<input type="checkbox"/>	Chèque certifié	<input type="checkbox"/>	Virement	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
MONTANT PAYE		855.000 Fc					

Fait à Lubumbashi, le 28.01.2025

Sceau de l'entreprise

Nom et qualité du signataire

**NISHIMBA Roffin**

Signature

V. CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION (7)

N° du récépissé	Date du récépissé	Cachet de l'Administration

V.2022011917

MINISTÈRE DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (DPI)  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI  
NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111448 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

**RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA  
DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT**

**NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS**

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
**SOCIÉTÉ ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
BP 0 Province KATANGA Ville LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les rémunérations du mois de Février Année 2024  
pour un montant de 51 000 FC soit la somme de  
CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS

Et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
1178095	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
**KAULU MWILAMBWE JEAN Marie**

Signature

\*111448A2327314Q5100010\*



Tampon de l'Administrateur

~~MINISTÈRE DES FINANCES~~

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (DPI)

CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI

NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111460 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

## RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT

### NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
**SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Contribuable immatriculé sous le numéro impôt **A2327314Q**

Société de Personnes à Responsabilité Limitée dont le siège est domicilié à l'adresse suivante:  
BP 0 Province KATANGA Ville LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les rémunérations du mois de Août Année 2024  
pour un montant de 51 000 FC soit la somme de  
**CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS**

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
111460	24/01/2025	51 000.00 CADECO		Bordereau de versement
	TOTAL :	51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
**KAULU MWILAMBWE** son Marie

Signature



Tampon de l'Administrateur

\*111460A2327314Q5100010\*

MINISTÈRE DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (CIS)  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI  
NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111462 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

**RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA  
DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT**

**NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS**

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
**SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Contribuable immatriculé sous le numéro impôt A2327314Q

Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
BP 0 Province KATANGA Ville LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les remunerations du mois de Avril Année 2024  
pour un montant de 51 000 FC soit la somme de  
CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
1178134	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit.

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
**KAULU MWILAMBWE Jean Marie**

Signature



\*111462A2327314Q5100010\*

~~MINISTÈRE DES FINANCES~~  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
~~CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (CIS)~~  
~~CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI~~  
NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111463 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

## RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT

### NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL

Contribuable immatriculé sous le numéro impôt A2327314Q

Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
BP 0 Province KATANGA Ville: LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les rémunérations du mois de Mai Année 2024  
pour un montant de 51 000 FC soit la somme de  
CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
1178161	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
KAULU MWILAMBWE Jean Marie

Signature



\*111463A2327314Q5100010\*

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

CENTRE D'IMPÔTS SYNTHETIQUES DE LUBUMBASHI (DPI)

CENTRE D'IMPÔTS SYNTHETIQUES DE LUBUMBASHI

NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111477 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

## RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT

### NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL

Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
BP 0 Province KATANGA Ville: LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les rémunérations du mois de Juin Année 2024  
pour un montant de 51 000 FC soit la somme de  
CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
111477	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
KAULU MWILAMBWE Jean Marie

Signature

\*111477A2327314Q5100010\*



MINISTÈRE DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (CIS)  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI  
NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111478 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

**RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA  
DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT**

**NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS**

Le Recetveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
**SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Contributeur immatriculé sous le numéro impôt **A2327314Q**  
Société de Personnes à Responsabilité Limitee, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante  
BP 20000 Provice KATANGA Ville LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA FAX 0 TEL 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les remunerations du mois de **Juillet** Année **2024**  
pour un montant de **51 000 FC** soit la somme de  
**CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS**

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
111478 B3	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
	TOTAL :	51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recetveur  
**KAULU MUYAMWE Jean Marie**

Signature



\*11147842327314Q5100010\*

MINISTÈRE DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (DPI)  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI  
NIF : A0707219F

N° de Récépissé 111482 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

## RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT

### NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
**SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Contribuable immatriculé sous le numéro impôt **A2327314Q**  
Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
BP 0 Province KATANGA Ville: LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier: MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les rémunérations du mois de Août Année 2024  
pour un montant de 51 000 FC soit la somme de  
**CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS**

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
117893	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
	TOTAL :	51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
**KAULU MWILAMBWE Jean Marie**

Signature



Tampon de l'Administration

\*111482A2327314Q5100010\*

MINISTERE DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHETIQUES DE LUBUMBASHI (CIS)  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHETIQUES DE LUBUMBASHI  
NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111481 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

## RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT

### NATURE D'IMPÔT : IMPOTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
**SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
BP 0 Province KATANGA Ville LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel sur les remunerations du mois de **Septembre Année 2024**  
pour un montant de **51 000 FC** soit la somme de  
**CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS**

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
111481	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
**KAULU MWILAMBWE Jean Marie**

Signature



\*111481A2327314Q5100010\*

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (DPI)

CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI

NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111480 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

## RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT

NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATION

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé  
**SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
CP 0 Province KATANGA Ville LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0 Contribuable immatriculé sous le numéro impôt A2327314Q

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les rémunérations du mois de **Octobre** Année **2024**  
pour un montant de **51 000 FC** soit la somme de  
**CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS**

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
117894	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement:  
**KAULU MWILAMWE Jean Marie**

Signature

\*111480A2327314Q5100010\*



Tampon de Recouvrement

MINISTÈRE DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (CIS)  
CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI  
NIF : A0707219F

N° de Récépissé : 111479 B3

Lubumbashi, le 28/01/2025

## RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA DECLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT

### NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé

SOCIÉTÉ ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL

Contribuable immatriculé sous le numéro d'impôt A2327314Q

Société de Personnes à Responsabilité Limitée, dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :  
00 Province KATANGA Ville LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI  
02 Avenue KAPENDA TEL 0

Quartier MAKUTANO  
FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel sur les rémunérations du mois de Novembre Année 2024 pour un montant de 51 000 FC soit la somme de CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
111479	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
KAULU MWILAMBWE Jean Marie

Signature

\*111479A2327314Q5100010\*

Tampon de l'Administration



**MINISTÈRE DES FINANCES**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS**  
**CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI (DPI)**  
**CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DE LUBUMBASHI**  
**NIF : A0707219F**

N° de Récépissé : **111446 B3**

*Lubumbashi, le 28/01/2025*

**RÉCÉPISSÉ VALANT ACCUSE DE RECEPTION DE LA  
DÉCLARATION ET DE L'ATTESTATION DE PAIEMENT**

**NATURE D'IMPÔT : IMPÔTS PROFESSIONNEL ET EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS**

Le Receveur des Impôts certifie par la présente, que le contribuable ci-après nommé

**SOCIETE ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS EPIC SARL**

Contribuable immatriculé sous le numéro impôt

**A2327314Q**

Société de Personnes à Responsabilité Limitée , dont le siège est domicilié à l'adresse suivante :

BP: 0 Province KATANGA Ville: LUBUMBASHI Commune LUBUMBASHI Quartier: MAKUTANO  
02 Avenue KAPENDA TEL 0 FAX 0

a déposé ce jour en nos bureaux la déclaration des impôts professionnel et exceptionnel  
sur les rémunérations du mois de **Décembre** Année **2024**

pour un montant de **51 000 FC** soit la somme de

**CINQUANTE et UN MILLE FRANCS CONGOLAIS**

et (la ou les) attestation(s) de paiement dont détails ci-dessous :

NUMERO	DATE	MONTANT	BANQUE	TYPE
117904	24/01/2025	51 000,00 CADECO		Bordereau de versement
TOTAL :		51 000,00		

Faire valoir ce que de droit,

Le Chef de Bureau du Recouvrement  
**KAULU MWILA** Jean Marie

Signature



Tampon de Recueillisseurs d'Impôts

\*111446A2327314Q5100010\*

Roger RUMBU KAYIMBU MUTOMBO  
Direction Provinciale du Contrôle  
des Marchés Publics - Lualaba  
Directeur

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU LUALABA  
VILLE DE KOLWEZI  
**COMMUNE MANIKA**



C.G.P.M.P

CONTRAT N° 002/CMKA/AON/CGPMP/DAO/T/2025

**« CONTRAT D' ASPHALTAGE DE 936 METRES DE  
L'AVENUE CHEMIN PUBLIC/RVA AU QUARTIER  
MOISE TSHOMBE, COMMUNE MANIKA »**

Financement : Budget Exercice 2025

Délai d'exécution des travaux : 3 mois

Montant du marché : 851 650,88 USD T.T.C

Entre :

La Commune de Manika, dont le Bureau est situé au N°1 AV. Mpolo coin Okito, Ville de Kolwezi, Province du Lualaba, dûment représenté par Monsieur **MUJINGA SAMBUMBA** Thierry Bourgmestre de la Commune. Ci-après désigné « autorité contractante » d'une part ;

Et l'Entreprise **DE PROMOTION DES INVESTISSEMENT CONGOLAIS sarl**, ayant son siège social au numéro 02 , Avenue Moero coin Kapenda bâtiment Yamba au premier étage, Quartier Makomeno, Commune de Lubumbashi, Ville de LUBUMBASHI, Province du HAUT KATANGA , Téléphone : +243 97 37 04 055/+243 81 79 78 104 et le siège d'exploitation au N°..., Avenue POTEAU ROUGE, Quartier Latin, Commune de Manika, Province du LUALABA en République démocratique du Congo , dûment représentée par Monsieur **NSHIMBA WA NUMBI Raffin** , Directeur général ci-après dénommé Entrepreneur d'autre part.

Appelés collectivement les "Parties" et Individuellement la "Partie".

**DEFINITION DES TERMES**

Aux termes de l'article 5 de la loi relative aux marchés publics, on entend par :

- **Maître d'ouvrage** : COMMUNE DE MANIKA
- **Maître d'œuvre** : O.V.D
- **Titulaire du marché** : l'Entreprise **DE PROMOTION DES INVESTISSEMENT CONGOLAIS sarl**

**PREAMBULE**

Eu égard, dans son programme budgétaire d'exercice 2025, la commune de Manika a jugé nécessaire d'améliorer les infrastructures routières dans le cadre d'asphaltage de 936mètres de l'avenue **CHEMIN PUBLIC/RVA** au quartier Moise TSHOMBE Commune de Manika ;




Vu l'Avis d'Appel d'Offre ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offre ;

Vu le Procès-verbal d'évaluation des offres ;

Vu le Procès-verbal d'attribution provisoire du Marché à l'Entrepreneur ;

Vu l'avis de non objection sur le Rapport d'évaluation ;

Vu l'avis de non objection sur le projet du contrat ;

Vu l'approbation de l'autorité approbatrice ;

Considérant l'expertise avérée de la société **L'Entreprise DE PROMOTION DES INVESTISSEMENT CONGOLAIS Sarl** dans l'exécution de ces types de travaux et dans un délai raisonnable tel que convenu dans le DAO ;

Vu l'urgence ;

**Les parties ont convenu ce qui suit :**

**Article 1 :**

Le présent marché a pour objet, d'asphaltage de 936mètres de l'avenue **CHEMIN PUBLIC/RVA** au quartier Moïse TSHOMBE en respectant les étapes suivantes :

**I. TRAVEAUX DE LA CHAUSSEE**

- Nettoyage du terrain ;
- Déblais ;
- Couche de base en tout venant ep 15cm ;
- Couche de fondation ;
- Reprofilage, compactage et arrosage ;
- Couche de Base en concassé 0/31,5 ;
- Imprégnation ;
- Couche de roulement 3Cm\*7m.

La réalisation de ces travaux s'effectuera suivant les plans et les spécifications techniques annexées au présent contrat faisant par ailleurs la suite de ce dernier.




### **Article 2 :**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 90 jours calendaires, intempéries, interruptions et temps de mobilisation du matériel compris. Ce délai prend cours à la date de la notification du présent contrat à l'entrepreneur.

### **Article 3 :**

Le présent contrat comprend les pièces constitutives qui sont :

- a) Le présent contrat ;
- b) Les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- c) Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) ;
- d) Les cahiers de prescriptions techniques ;
- e) Les plans ;

Le présent contrat contient l'entièreté des dispositions régissant la collaboration entre les parties et aucune déclaration écrite ou engagement ou document écrit antérieur non contenu dans le présent contrat n'aura d'effet.

Les termes et conditions contenus dans le présent document et les annexes qui lui font suite, constituent l'accord total entre les parties et prend préférence sur toutes les communications ou accords antérieurs en respect à la substance principale de cet accord.

### **Article 4 :**

**Le présent contrat est conclu** pour un montant total de **851 650,88 USD (Toutes taxes comprises)** Une avance de démarrage de 30 % sera versée à l'entrepreneur contre une garantie bancaire équivalent du même montant conformément à l'article 70 de la loi relative au marchés publics ; Les accomptes se feront sur base des factures introduites par l'entrepreneur au maître d'ouvrage ou à son délégué accompagnées d'éléments détaillés des décomptes des travaux exécutés pour la période correspondante.

**Le paiement se fera** au numéro de compte de l'entreprise dont les coordonnées sont les suivantes : Nom de la banque : **RAWBANK**

Numéro de compte : **05134-01059079001-05 (USD)**

Nom de la banque : **FBNBANKRDC**

Numéro de compte : **00014255002032099826736 (USD)**




Ces prix du Marché sont fermes et non révisables.

L'entreprise doit verser la garantie de bonne exécution (5%) avant le début de travaux

L'entreprise est tenue de payer les frais ci-après :

- La redevance de régulation due par le titulaire du marché à l'autorité de régulation de marchés publics est de 0,7 % du montant hors taxe du marché ;

En outre, elle est tenue de payer les frais administratifs conformément à l'arrêté ministériel n° CAB/MINETAT/ITPAGM/016/2023 du 28 Juin 2023 portant définition et gestion des frais de maîtrise d'œuvre, des projet d'infrastructures. Ces frais sont repartis comme suit :

- **Etudes** : 2,5%
- **Contrôle** : 2,5%
- **Surveillance** : 1,5%
- **Supervision** : 2%

#### **Article 5 :**

La commission de contrôle transmet les décomptes et les factures ainsi visés au maître d'ouvrage ou à son délégué, accompagnées d'un rapport de contrôle sur l'état d'exécution des travaux de la période correspondante.

Les décomptes mensuels ainsi que les factures correspondantes établis par l'entrepreneur pour justification seront certifiés et approuvés par la Mission de surveillance et le Maître d'ouvrage. L'Entrepreneur établit le dernier jour du mois les états de situation qui portent sur les travaux exécutés et réceptionnés au cours du mois considéré par le Maître d'ouvrage et la Mission de Contrôle.

#### **Article 6 :**

La supervision des travaux sera assuré par l'autorité contractante au travers la commission de surveillance. L'entrepreneur mettra à la disposition de cette dernière les chantiers pour l'accomplissement de sa mission. Il peut en aucun cas lui refuser d'y accéder aux fins d'accomplir sa mission.

#### **Article 7 :**

L'entrepreneur est le seul technicien à la matière. A cet effet, il peut si nécessaire, proposer les modifications des travaux et les adapter aux conditions, tout en restant les limites des clauses contractuelles.

#### **Article 8 :**

En cas de retard, l'Entreprise est tenue de payer à l'autorité contractante 0,5% du montant du Marché par jour de retard. Toutefois, cette pénalité peut être battue en brèche si le retard dans l'exécution est dû du fait d'un cas de force majeur ou du cas fortuit, dûment informé à l'autorité contractante dans les 48h de sa survenance.




Le maître d'ouvrage peut, sans préjudice de toute autre méthode de recouvrement, déduire le montant de ces pénalités sur toutes les sommes dont il est redevable à l'Entreprise.

Le paiement de ces pénalités par l'Entreprise, qui représentent une évaluation forfaitaire des dommages et intérêts dus au Maître d'ouvrage au titre du retard dans l'exécution du contrat, ne libère en rien l'entreprise de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il a souscrites au titre du présent contrat.

Cette disposition s'applique mutatis mutandis sur l'autorité contractante conformément à l'article 72 de la loi relative aux marchés publics.

#### **Article 9 :**

L'entrepreneur est responsable de tous les travaux vis-à-vis du Maître d'ouvrage ; ceux exécutés par lui-même et ceux exécutés par ses sous-traitants. Il demeure seul responsable de la sécurité du chantier jusqu'à la réception définitive des travaux. Il demeure responsable vis-à-vis de l'administration, de tous les vices cachés des travaux effectués par lui, jusqu'à la réception définitive.

#### **Article 10 :**

Une fois les travaux achevés, L'Entreprise avisera l'autorité Contractante une semaine à l'avance pour une inspection et une demande de certification de remise provisoire. Si des réserves sont faites lors de cette inspection, une commission mixte (Contractant-Maître d'œuvre) sera désignée pour vérifier l'amélioration jusqu'à un niveau de satisfaction totale de l'autorité contractante, permettant de lever ces réserves. La remise provisoire pourra alors intervenir et sera sanctionnée par un PV. Si des observations restent à lever, elles seront mentionnées dans ledit PV avec le délai limite pour leur correction.

La réception définitive sera marquée par une visite et un procès-verbal du Maître d'ouvrage, de l'Entrepreneur lorsque l'ouvrage est exécuté conformément aux spécifications techniques pendant toute la période de garantie de douze mois consécutivement à la réception provisoire.

#### **Article 11 :**

L'Entreprise devra réparer à ses propres frais, toute défaillance liée à l'usage des matériels défectueux ou à la main d'œuvre incomptente et sera tenu pour responsable de tout dommage matériel ou corporel causé aux tiers comme résultat de cette défectuosité.

#### **Article 12 :**

Le présent contrat contient l'entièreté des dispositions régissant la collaboration entre les parties et aucune déclaration écrite ou engagement ou document écrit antérieur non contenu dans le présent contrat n'aura d'effet.

#### **Article 13 :**

Si une partie ou la totalité d'une quelconque des clauses du présent contrat est déclarée nulle ou n'est pas susceptible d'exécution en vertu d'une disposition légale ou d'une décision de justice, la partie nulle sera réputée omise et la validité ou la force exécutoire du contrat n'en sera pas affectée vis-à-vis des parties.

Toutefois, si la nullité porte sur une clause essentielle et déterminante du présent contrat, celui-ci devra faire l'objet d'une nouvelle rédaction constatée par un avenant signé par les parties et soumis à la direction du contrôle pour obtenir l'avis de non objection

#### **Article 14 :**

Les parties se réservent expressément tous les droits durant l'exécution de ce contrat de mettre fin à cet accord de volonté, moyennant une notification faite à l'autre partie une semaine avant la mise à terme du contrat, dans les conditions ci-dessous énumérées. Notamment :

- La force majeure ;
- Le cas fortuit ;
- La défaillance de l'entrepreneur ;
- L'ajournement injustifié des travaux par l'autorité contractante.

La notification sera considérée remise et d'application à la date de son expédition contre accusé de réception. A la date effective de résiliation de contrat, l'Entreprise accepte d'arrêter les travaux et prendra toutes les dispositions nécessaires pour préserver et protéger tous les travaux déjà faits et les remettre au Maître d'ouvrage. L'Entreprise sera payée pour tous les travaux réalisés et acceptés par le Maître d'ouvrage avec succès avant la résiliation.

Si l'Entreprise est incapable de réaliser les travaux selon les termes contractuels ou si la réalisation des travaux est en retard de plus de 30 jours par rapport au calendrier contractuel, alors, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager un autre Entrepreneur. Tous les coûts relatifs à ce processus additionnel de contrat seront couverts par l'Entrepreneur défaillant. Ces coûts seront déduits du paiement final tel que défini ci-dessus.

#### **Article 15 :**

Le présent contrat ne peut être modifié que par un avenant dûment signé par les parties au contrat et soumis à la Direction de Contrôle des Marchés Publics pour obtenir l'avis de non Objection sur ledit Avenant.

#### **Article 16 :**

En cas de litige lié à l'exécution du présent Marché, les parties contractantes feront de leur possible pour régler leur litige à l'amiable en privilégiant la voie de négociation directe et informelle.



**Article 17 :**

Préalablement à toute saisine juridictionnelle, la partie lésée et après échec de négociation directe entre parties, pourra saisir le comité de règlement des différends CRD en sigle, placé auprès de l'ARMP. Ce recours auprès de CRD a un effet suspensif. Cependant, la décision du CRD peut faire l'objet d'un recours juridictionnel mais sans qu'il n'ait un effet suspensif.

Qu'aucune saisine ne sera recevable si elle n'a pas obéi à cette procédure.

**Article 18 :**

Au cas où les démarches prévues à l'article précédent ne donnent aucune solution, la partie la plus diligente peut saisir la juridiction nationale compétente et c'est en conformité de la loi relative aux marchés publics et des toutes ses mesures d'application.

**Article 19 :**

Le présent contrat entre en vigueur après l'approbation et sa notification à l'entrepreneur.

**Article 20 :**

Le présent contrat prend fin à l'exécution complète des travaux objet dudit contrat par l'Entrepreneur à l'autorité contractante et après paiement intégral du montant du Marché par l'autorité contractante à l'Entrepreneur.

En foi de quoi, le présent contrat a été signé en double exemplaires originaux dont un exemplaire par partie au lieu, jour, mois et an ci-dessous et chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Fait à Kolwezi, le 21.../07./2025

**POUR L'AUTORITE CONTRACTANTE**

**POUR L'ENTREPRENEUR**

**MUJINGA SAMBUMBA Thierry**

L'autorité contractante



**NSHIMBA WA NUMBI Raffin**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU LUALABA



MINISTERE DU BUDGET, PLAN, FONCTION  
PUBLIQUE PROVINCIALE, TRAVAIL  
ET PREVOYANCE SOCIALE

*Le Ministre*

Kolwezi, le 12 SEP. 2025

N/Réf. A50/MIN/BUD-PL,FP,T-PS/KSIM/09/P.LBA/2025

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame le Gouverneur de Province (*Avec l'expression de ma très haute considération*) ;
  - Son Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur de Province ;
  - Monsieur le Directeur Provincial de Contrôle des Marchés Publics ;
  - Monsieur le Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics Commune de Manika
- (Tous) à Kolwezi
- .....

Concerne: Approbation du Contrat  
relatif à l'asphaltage de  
l'avenue Chemin Public/  
RVA

A Monsieur le Bourgmestre de la  
Commune de Manika

à Kolwezi

**Monsieur le Bourgmestre,**

J'accuse bonne réception de votre  
lettre référencée N°VK/CMKA/CGPMP/041/2025 du 05 août 2025 dont l'objet en  
concerne et vous en remercie.

*SAM*



Ministère du Budget ,Plan, Fonction Publique Provinciale, Travail et Prévoyance Sociale ; Province du Lualaba ; Hôtel du  
Gouvernement (Rez-de-chaussée) -Route Kazembe- Kolwezi

http://www.mibplps.lg.dz  
www.mibplps.gov.lg.dz

En effet, conformément aux prescrits de la loi relative aux marchés publics ainsi que ses textes d'application, spécialement : le Décret n° 10/33 du 28 décembre 2010 fixant les modalités d'approbation des marchés publics et des délégations de service public, spécialement ses articles 2 et 3, l'Edit n° 012 du 16 /07 /2018, portant organisation de passation des marchés publics d'intérêt provincial et local dans la Province du Lualaba, en son article 47, j'approuve le contrat conclu entre votre Commune et l'Entreprise DE PROMOTION DES INVESTISSEMENT CONGOLAIS Sarl, portant sur **l'asphaltage de 936 mètres de l'avenue Chemin Public/RVA au quartier Moïse Tshombe** et lui confère un caractère définitif et exécutoire.

Je joins en annexe de la présente, la fiche d'approbation y afférente.

Sentiments patriotiques.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU LUALABA



MINISTÈRE DU BUDGET, PLAN, FONCTION  
PUBLIQUE PROVINCIALE, TRAVAIL  
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

*Le Ministre*

Référence : N° 1505/MIN/BUD-PL.FP.T-PS/KSIM/09/P.LBA/2025

FICHE D'APPROBATION DE MARCHE CONCLU

<b>1. Description du Marché ou de l'Avenant</b>	1.1. Nature du marché : Travaux									
	Objet : l'asphaltage de 936 mètres de l'avenue Chemin Public/RVA au quartier Moïse Tshombe									
<b>2. Autorité Contractante</b>	<b>COMMUNE DE MANIKA</b>									
<b>3. Co contractant</b>	<p>3.1. Nom : <b>ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENT CONGOLAIS SARL</b></p> <p>3.2. Adresse : N° 02, Av. Moero coin Kapenda, Q/Makomeno, C/Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, République Démocratique du Congo</p> <p>3.3. CD/LSH/RCCM/ 17-B-6112</p> <p>3.4. Attestation de situation fiscale : A2327314Q</p> <p>3.5. Attestation d'affiliation à la CNSS : 1019896000</p> <p>3.6. ID. NAT : 05-F4300-N05077F</p>									
<b>4. Eléments d'Approbation</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>OUI</th><th>NON</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4.1 Le contrat signé par les parties contractantes</td><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td></td></tr> <tr> <td>4.2 Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics</td><td><input checked="" type="checkbox"/></td><td></td></tr> </tbody> </table>		OUI	NON	4.1 Le contrat signé par les parties contractantes	<input checked="" type="checkbox"/>		4.2 Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics	<input checked="" type="checkbox"/>	
	OUI	NON								
4.1 Le contrat signé par les parties contractantes	<input checked="" type="checkbox"/>									
4.2 Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics	<input checked="" type="checkbox"/>									



Ministère du Budget ,Plan, Fonction Publique Provinciale, Travail et Prévoyance Sociale ; Province du Lualaba ; Hôtel du Gouvernement (Rez-de-chaussée) -Route Kazembe- Kolwezi

E-Mail : [secminbu@gmail.com](mailto:secminbu@gmail.com)

Web Site : [www.budplan.lba.com](http://www.budplan.lba.com)

	4.3 La dépense est inscrite au budget de la province de l'exercice en cours	<input checked="" type="checkbox"/>
	4.4 Le crédit pour payer le marché est suffisant	<input checked="" type="checkbox"/>
	4.5 ANO sur le DAO de la DPCMP : DPCMP/DIR/LBA/0342/2025	<input checked="" type="checkbox"/>
	4.6 ANO sur le rapport d'évaluation de la DPCMP : DPCMP/DIR/LBA/0729/2025	<input checked="" type="checkbox"/>
	4.7 ANO sur le Contrat de la DPCMP : DPCMP/DIR/LBA/0757/2025	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>5. Avis de l'Autorité Approbatrice</b>	<b>5.1 J'approuve ce marché et lui confère un caractère définitif</b>	<input checked="" type="checkbox"/>



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU LUALABA  
VILLE DE KOLWEZI  
**COMMUNE MANIKA**



CGPMP

Kolwezi, le 15/10/2025

N°VK/CMKA /CGPMP/059 2025

A Monsieur le Directeur Général de  
l'entreprise EPIC sarl  
à Kolwezi

**Objet : Notification d'attribution définitive**

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que votre société a l'autorisation de commencer les travaux du marché n°002 relatif aux travaux d'asphaltage de l'avenue CHEMIN PUBLIC/RVA au quartier Moise TSHOMBE.

Sentiments patriotiques.

=MUJINGA SAMBUMBA Thierry=

Autorité contractante

MUJINGA SAMBUMBA Thierry  
Bourgmestre  
Commune de Manika



NIF: A0707219F

N° 17171 / 2025



## ATTESTATION DE GESTION PAR LE CDI

Je soussigné **Emmanuel MUKENDUA KABANGE** Chef de Centre des Impôts de Lubumbashi , atteste par la présente que l'entreprise **EPIC SARL** , immatriculée sous le Numéro impôt **A2327314Q** relève de la gestion du Centre Des Impôts de Lubumbashi 2025.

A ce titre, elle est exemptée du paiement du précompte de l'impôt sur les bénéfices et profits. (Cfr. Articles 2 et 3 de la Loi N° 006 / 2003 du 13 mars 2003 fixant les modalités de calcul et de perception des acomptes et précomptes de l'impôt sur les bénéfices et profits).

Elle est aussi dispensée de présenter une attestation de situation fiscale pour toutes les opérations soumises à cette exigence. (Cfr. Arrêté Ministériel N° 008 / CAB / MIN / FIN & BUD / 03 du 14 février 2003).

Cependant, pour le recouvrement de l'impôt sur les bénéfices et profits, elle devient soumise aux acomptes provisionnels, dont les paiements interviennent avant le 1er juin, le 1er août, le 1er octobre et le 1er décembre de chaque année.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour valoir et servir ce que de droit.

La présente attestation est valable pour la période du **1er janvier au 31 décembre 2025**.

Fait à Lubumbashi, le 24/01/2025

LE CHEF DE CENTRE DES IMPOTS DE LUBUMBASHI,



**Emmanuel MUKENDUA KABANGE**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU LUALABA  
DOT THOMAS MINING

Roger RUMBU KAYIMBU MUTOMBO  
Direction Provinciale du Compte  
des Marchés Publics - Lualaba  
Directeur



-----  
**C.G.P.M.P**

**CONTRAT N° 03-SP/CGPMP/DOT TM/LBA/CLN/2024**  
**FORAGE DE CINQ PUITS D'EAU A MWILU KIDJATA**

Financement : Dotation 0,3%

Délai d'exécution des travaux : 3 mois

A stylized illustration of a scale of justice and a sword. The scale is white with a red beam labeled "JUSTICE" on the left and "TRAVERS" on the right. The sword is white with a red hilt labeled "PAIX".

**Exercice Budgétaire : 2023**



## ENTRE :

LA DOTATION THOMAS MINING, ayant son adresse à Kolwezi sur 8eme Chemin public, au numéro 660, Quartier Matin, Commune de Manika, Province de Lualaba, République Démocratique du Congo ici représentée par Madame Clauren LUZOLO NYENGE, Présidente de la Dotation Thomas Mining, ci-après désignée comme ‘Autorité Contractante ’d’une part ;

ET

ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS sise sur l’avenue Moero coin Kapenda ,N°02 ,Bâtiment Yamba au premier Etage, Q Makomeno, commune de Lubumbashi, Province du Haut Katanga, République Démocratique du Congo, R.C.C.M : LSH/RCCM/17-B-6112 ,Id Nat:05-F4300-N05077F,NuméroImpôt\_A2327314Q,NuméroCNSS\_1019004900,NuméroONEM 028101C22,Numéro,INPP\_11296100,ITP/LBA/BC/02/056/2024 représentée par Monsieur NSHIMBA WA NUMBI RAFFIN, agissant en qualité du Directeur General ci-dénommée « l’Entrepreneur » d’autre part

Ci-après ensemble appelées individuellement ‘’la Partie’’

## **DEFINITION DES TERMES**

Les parties se sont convenues ce qui suit :

### **Article 1 :**

- Le présent marché a pour objet forage de cinq (5) puits d'eau à système solaire en respectant les étapes suivantes :
  - 1. Installation chantier
  - 2. Terrassement des fouilles
  - 3. Drains et fossés
  - 4. Construction des superstructure, pose de la pompe et mur de clôture
- La réalisation de ces travaux s’effectuera suivant les plans et les spécifications techniques annexées au présent contrat faisant par ailleurs la suite de ce dernier.

### **Article 2 :**

- Le présent contrat est conclu pour une durée de 60 jour calendaire, intempéries, interruptions et temps de mobilisation du matériel compris. Ce délai prend cours à la notification du présent contrat à l’entrepreneur.

### **Article 3 :**

- Le présent contrat comprend les pièces constitutives qui sont :
- Le présent contrat ;
- Les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) ;



- Les cahiers de prescriptions techniques ;
- Les plans ;
- Le présent contrat contient l'entièreté des dispositions régissant la collaboration entre les parties et aucune déclaration écrite ou engagement ou document écrit antérieur non contenu dans le présent contrat n'aura d'effet.
- Les termes et conditions contenus dans le présent document et les annexes qui lui font suite, constituent l'accord total entre les parties et prend préférence sur toutes les communications ou accords antérieurs en respect à la substance principale de cet accord.

#### **Article 4 :**

- L'Entreprise s'engage à exécuter les travaux tels que décrits à l'Article 1 du présent contrat pour montant hors taxe CDF (Francs congolais) de 116.050 \$, (Dollars Américains Cent seize mille cinquante) et un montant tous taxes comprises de 141.589,55 \$, (Dollars Américains Cent quarante-un cinq cent quatre-vingt-neuf et cinquante-cinq centimes) Ces prix du Marché sont fermes et non révisables.
- Le paiement se fera de la manière suivante :
- Une avance de démarrage de 30 % pourra être versée à l'Entrepreneur contre une garantie bancaire du même montant accordé.
- Les acomptes se feront sur base des factures introduites par l'entrepreneur au maître d'ouvrage ou à son délégué accompagné d'éléments détaillés des décomptes des travaux exécutés pour la période correspondante.
- La redevance de régulation due par le titulaire à l'autorité de régulation de marchés publics dont le taux est de 0,7 % du montant hors taxe du marché.

Les frais administratifs à charge du titulaire du marché sont les suivants :

- ✓ Contrôle : 2,5% du montant hors taxe du marché
- ✓ Surveillance : 1,5% du montant hors taxe du marché.

Le Titulaire du marché s'engage à verser à l'autorité contractante la garantie de bonne exécution de 2%, les paiements se feront au compte bancaire de la société dont le N° 05134-01059079001-05

La Taxe sur la valeur ajoutée due par l'autorité contractante est de 16% du montant du marché

#### **Article 5 :**

La commission de contrôle transmet les décomptes et les factures ainsi visés au maître d'ouvrage ou à son délégué, accompagnées d'un rapport de contrôle sur l'état d'exécution des travaux de la période correspondante.

Les décomptes mensuels ainsi que les factures correspondantes établis par l'entrepreneur pour justification seront certifiés et approuvés par la Mission de contrôle et le Maître d'ouvrage délégué.



L'Entrepreneur établit le dernier jour du mois les états de situation qui portent sur les travaux exécutés et réceptionnés au cours du mois considéré par le Maître d'ouvrage délégué et la Mission de Contrôle.

#### **Article 6 :**

Le contrôle des travaux sera assuré par l'autorité contractante au travers la commission de Contrôle. L'entrepreneur mettra à la disposition de cette dernière le chantier pour l'accomplissement de sa mission. Il peut en aucun cas lui refuser d'y accéder aux fins d'accomplir sa mission.

#### **Article 7 :**

L'entrepreneur est le seul technicien en la matière. A cet effet, il peut si nécessaire, proposer les modifications des travaux et les adapter aux conditions, tout en restant dans les limites des clauses contractuelles.

#### **Article 8 :**

**En cas de retard, l'Entreprise** est tenue de payer à l'autorité contractante **300USD** de pénalité journalière pour le retard dans l'exécution des travaux. Toutefois, cette pénalité peut être battue en brèche si le retard dans l'exécution est dû du fait d'un cas de force majeur ou du cas fortuit, dûment informé à l'autorité contractante dans les 48h de sa survenance.

Le **maitre d'ouvrage** peut, sans préjudice de toute autre méthode de recouvrement, déduire le montant de ces pénalités sur toutes les sommes dont il est redevable à l'**Entreprise**.

Le paiement de ces pénalités par l'**Entreprise**, qui représentent une évaluation forfaitaire des dommages et intérêts dus au Maître d'ouvrage au titre du retard dans l'exécution du contrat, ne libère en rien l'**entreprise** de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il a souscrites au titre du présent contrat.

Cette disposition s'applique mutatis mutandis sur l'autorité contractante conformément à l'article 72 de la loi relative aux marchés publics.

## **P A I X**

#### **Article 9 :**

L'entrepreneur est responsable de tous les travaux vis-vis du Maître d'ouvrage ; ceux exécutés par lui-même et ceux exécutés par ses sous-traitants. Il demeure seul responsable de la sécurité du chantier jusqu'à la réception définitive des travaux. Il demeure responsable vis-vis de l'administration, de tous les vices cachés des travaux effectués par lui, jusqu'à la réception définitive.

#### **Article 10 :**

Une fois les travaux achevés, L'Entreprise avisera l'autorité Contractante une semaine à l'avance pour une inspection et une demande de certification de remise provisoire. Si des réserves sont faites lors de cette inspection, une commission mixte (Contractant-Maître d'œuvre) sera désignée pour vérifier l'amélioration jusqu'à un niveau de satisfaction totale de l'autorité contractante, permettant de lever ces

Roger RUMBU KAYIMBU MUMOBBO

Direction Provinciale du Contrôle  
des Travaux Publics Lubutu  
Directeur

réserves. La remise provisoire pourra alors intervenir et sera sanctionnée par un PV. Si des observations restent à lever, elles seront mentionnées dans ledit PV avec le délai limite pour leur correction.

La réception définitive sera marquée par une visite et un procès-verbal du Maître d'ouvrage, de l'Entrepreneur lorsque l'ouvrage est exécuté conformément aux spécifications techniques pendant toute la période de garantie de douze mois consécutivement à la réception provisoire.

#### **Article 11 :**

L'**Entreprise** devra réparer à ses propres frais, toute défaillance liée à l'usage des matériels défectueux ou à la main d'œuvre incompétente et sera tenu pour responsable de tout dommage matériel ou corporel causé aux tiers comme résultat de cette défectuosité.

#### **Article 12 :**

Le présent contrat contient l'entièreté des dispositions régissant la collaboration entre les parties et aucune déclaration écrite ou engagement ou document écrit antérieur non contenu dans le présent contrat n'aura d'effet.

#### **Article 13 :**

Si une partie ou la totalité d'une quelconque de clause du présent contrat est déclarée nulle ou n'est pas susceptible d'exécution en vertu d'une disposition légale ou d'une décision de justice, la partie nulle sera réputée omise et la validité ou la force exécutoire du contrat n'en sera pas affectée vis-à-vis des parties. Toutefois, si la nullité porte sur une clause essentielle et déterminante du présent contrat, celui-ci devra faire l'objet d'une nouvelle rédaction constatée par un avenant signé par les parties et soumis à la direction du contrôle pour obtenir l'avis de non-objection

#### **Article 14 :**

Les parties se réservent expressément tous les droits durant l'exécution de ce contrat de mettre fin à cet accord de volonté, moyennant une notification faite à l'autre partie une semaine avant la mise à terme du contrat, dans les conditions ci-dessous énumérées. Notamment :

- La force majeure ;
- Le cas fortuit ;
- La défaillance de l'entrepreneur ;
- L'ajournement injustifié des travaux par l'autorité contractante.

La notification sera considérée remise et d'application à la date de son expédition contre accusé de réception. A la date effective de résiliation de contrat, l'**Entreprise** accepte d'arrêter les travaux et prendra toutes les dispositions nécessaires pour préserver et protéger tous les travaux déjà faits et les remettre au Maître d'ouvrage. L'**Entreprise** sera payée pour tous les travaux réalisés et acceptés par le Maître d'ouvrage avec succès avant la résiliation.

Si l'**Entreprise** est incapable de réaliser les travaux selon les termes contractuels ou si la réalisation des travaux est en retard de plus de 30 jours par rapport au calendrier contractuel, alors, le Maître d'ouvrage

Roger RUMBU KAYIMBU MUTOMBO

Direction Provinciale du Contrôle

des Marchés Publics Lubumbashi

Directeur

se réserve le droit d'engager un autre **Entrepreneur**. Tous les coûts relatifs à ce processus additionnel de contrat seront couverts par l'**Entrepreneur** défaillant. Ces coûts seront déduits du paiement final tel que défini ci-dessus.

#### **Article 15 :**

Le présent contrat ne peut être modifié que par un avenant dûment signé par les parties au contrat et soumis à la Direction de Contrôle des Marchés Publics pour obtenir l'avis de non-Objection sur ledit Avenant.

#### **Article 16 :**

En cas de litige lié à l'exécution du présent Marché, les parties contractantes feront de leur possible pour régler leur litige à l'amiable en privilégiant la voie de négociation directe et informelle.

#### **Article 17 :**

Préalablement à toute saisine juridictionnelle, la partie lésée et après échec de négociation directe entre parties, pourra saisir le comité de règlement des différends CRD en sigle, placé auprès de l'ARMP. Ce recours auprès de CRD n'a aucun effet suspensif. Qu'aucune saisine ne sera recevable si elle n'a pas obéi à cette procédure.

#### **Article 18 :**

Au cas où les démarches prévues à l'article précédent ne donnent aucune solution, la partie la plus diligente peut saisir la juridiction nationale compétente et c'est en conformité de la loi relative aux marchés publics et des toutes ses mesures d'application.

#### **Article 19 :**

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et produit d'effets à partir de sa notification à l'entrepreneur.

#### **Article 20 :**

Le présent contrat prend fin à l'exécution complète des travaux objet dudit contrat par l'Entrepreneur à l'autorité contractante et après paiement intégral du montant du Marché par l'autorité contractante à l'Entrepreneur. En foi de quoi, le présent contrat a été signé en double exemplaires originaux dont un exemplaire par partie au lieu, jour, mois et an ci-dessous et chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Fait à Kolwezi, le 12/06/2024

#### **POUR L'ENTREPRENEUR**

Raffin NSHIMBA WA NUMBI

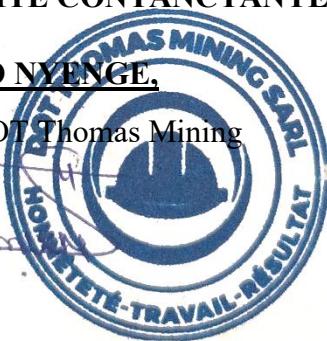
Directeur général



#### **POUR L'AUTORITE CONTRACTANTE**

Clauren LUZOLO NYENGE,

Présidente de la DOT Thomas Mining



**ENTREPRISE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS CONGOLAIS**

Société A Responsabilité Limité avec Conseil d'Administration

En abrégé EPIC SARL

Au capital (équivalent en CDF) de 25000 USD

02, AV Kapenda coin Kapenda Bâtiment YAMBA, Ville de Lubumbashi,

Province du Haut-Katanga République Démocratique du Congo

R.C.C.M: LSH/RCCM/17-B-6112,Id Nat :05-F4300-N05077F

Numéro Impôt : A2327314Q,Numéro CNSS: 1019004900

Numéro ONEM: 028101C22,Numéro INPP: 11296100

ITP/LBA/BC/02/056/2024

 Site Web :<https://www.epicsarl.com>

Email :epicsarl360@gmail.com



DESIGNATION	U	Qté (15 Forages)	PU (USD)	P.T (USD)
<b>Travaux préparatoires</b>				
Installation et replis du chantier	Fft	1	1 652,97 \$	1 652,97 \$
Déplacement d'un site a un autre	Unité	1	1 450,00 \$	1 450,00 \$
Etudes Géophysiques	sites	1	1 250,00 \$	1 250,00 \$
<b>Sous total 1</b>				<b>4 352,97 \$</b>
<b>Foration et équipement</b>				
Foration à un diamètre égal à 8" en tout type de terrains y compris toutes sujétions	ml	2346	2,50 \$	5 865,00 \$
Mise en place de tubage plein PVC DN 125ou 140 Vissé	ml	1886	20,00 \$	37 720,00 \$
Mise en place de tubage PVC crépiné 125 ou 140 vissé	Pce	414	5,50 \$	2 277,00 \$
Mise en place de décanteur en PVC DN 125 ou 140, avec bouchon de fond ou sabot, vissé de 2 m	ml	30	5,50 \$	165,00 \$
Fourniture et mise en place de Massif filtrant	T	115	7,50 \$	862,50 \$
Cimentation de l'espace annulaire avec du laitier de ciment	Sac	69	30,00 \$	2 070,00 \$
<b>Sous total 2</b>				<b>48 959,50 \$</b>
<b>Développement et essai de débit</b>				
Mise à disposition du dispositif de développement et chloration du forage jusqu'à obtention d'une eau claire sans particules solides	Heure	115	35,00 \$	4 025,00 \$
Essai de pompage	heure	115	25,00 \$	2 875,00 \$
Analyse de la qualité de l'eau physico chimique et bactériologique	unite	15	450,00 \$	6 750,00 \$
<b>Sous total 3</b>				<b>13 650,00 \$</b>
<b>Superstructure</b>				
Fourniture et construction de la tête de forage	pce	15	500,00 \$	7 500,00 \$
Pose de la pompe et raccordement	unité	15	350,00 \$	5 250,00 \$
kit des Panneaux Solaire	fft	15	1 600,00 \$	24 000,00 \$
Support de Panneaux de 6 Panneaux	Pce	15	1 400,00 \$	21 000,00 \$
Cablage et accessoires	m	3220	2,50 \$	8 050,00 \$
<b>Sous total 4</b>				<b>65 800,00 \$</b>
<b>Montage des structures métalliques de 5 m de hauteur pour un réservoir de 5m3</b>				
Installation et Travaux préparatoires des structures	Fft	16	550,00 \$	8 800,00 \$
Béton de propreté 150 Kg/m3	m3	12,6	45,00 \$	567,00 \$
Semelles en BA dosé à 350 kg/m3	m3	12,9	85,00 \$	1 096,50 \$
Socle en BA dosé à 350 kg/m3	m3	37,6	85,00 \$	3 196,00 \$
Fourniture et montage des poteaux en IPN 120 (y compris peinture anti rouille et email Grise))	pièce	94	250,00 \$	23 500,00 \$

Fourniture et montage des Poutres IPN 120 (y compris peinture anti rouille et email grise)	pièce	47	185,00 \$	8 695,00 \$
Fourniture et montage des cornières CAE 45x4,5 (y compris peinture anti rouille et email grise)	pièce	376	125,00 \$	47 000,00 \$
Fourniture et montage des tôles d'épaisseur PL2000x3000x5 mm pour platelage (y compris peinture anti rouille et email grise)	pièce	60	75,00 \$	4 500,00 \$
Eléments d'assemblages (goussets; boulons; platines; soudures Etc.)	Fft	1	2 044,59 \$	2 044,59 \$
Fourniture et pose d'une échelle crinoline métallique d'accès au réservoir ( y compris peinture anti-rouille et email grise))	ml	138	25,00 \$	3 450,00 \$
Fourniture et pose d'un garde-fou autour du réservoir H= 900 mm en tube O45x4,5	pièce	188	16,00 \$	3 008,00 \$
<b>Sous total 5</b>				<b>105 857,09 \$</b>
<b>Fourniture et pose Citerne</b>				
Fourniture et pose d'une citerne en plastique de 5000 litres, y compris accessoires	pièce	16	1 250,00 \$	20 000,00 \$
Fourniture et pose des tuyaux PPR de pression PN 16 et diamètre DN63,50 pour le raccordement de la citerne	ml	2990	5,70 \$	17 043,00 \$
<b>Sous total 6</b>				<b>37 043,00 \$</b>
<b>Reseau de distribution</b>				
Raccordement au reseau gravitaire et Accesoires de singularités	Fft	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Fourniture et Pose des tuyauteries en PEHD DN 63,50,40 de la citerne vers les BF, DLM, GHM et Cantines scolaires	ml	6800	2,50 \$	17 000,00 \$
<b>Sous total 7</b>				<b>19 000,00 \$</b>
<b>Construction des bornes fontaines</b>				
Contruction Bornes Fontaines à 2 Robinet et accésoires	Pce	35	175,00 \$	6 125,00 \$
Construction Regards	pce	35	75,00 \$	2 625,00 \$
<b>Sous total 8</b>				<b>8 750,00 \$</b>
<b>Travaux Final</b>				
Desinfection des ouvrages avant utilisation	Fft	1	1 320,60 \$	1 320,60 \$
Fourniture et pose plaque signalétique	fft	1	300,00 \$	300,00 \$
Rapport final	unite	15	200,00 \$	3 000,00 \$
<b>Sous total 9</b>				<b>4 620,60 \$</b>
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>		<b>1+2+3+4+5+6+7+8+9</b>		<b>308 033,16 \$</b>
TVA 16%				<b>49 285,31 \$</b>
ARMP 0,7%				<b>2 156,23 \$</b>
Surveillance-Suivie et contrôle 10%				<b>30 803,32 \$</b>
<b>COUT TOTAL TTC</b>				<b>390 278,00 \$</b>

Nous disons : Trois cent Quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix-huit dollars américains (390.278,00 \$).

Fait à Kolwezi, le 10 Juin 2025

Pour EPIC SARL  
Raffin NSHIMBA  
 Directeur General  
 Signature \_\_\_\_\_